

Site Natura 2000 FR 2100263

**Document d'objectifs
du Site Natura 2000 n°18**

**« PELOUSES DE LA COTE DE CHAUMONT
A BROTTES »**

(Haute -Marne)



Holostée en ombelle

***Document de compilation
(Annexes du document de synthèse)***

Juin 2004

Site Natura 2000 FR 2100263

**Document d'objectifs
du Site Natura 2000 n°18**

**« PELOUSES DE LA COTE DE CHAUMONT
A BROTTE »**

(Haute-Marne)

*Document de compilation
(Annexes du document de synthèse)*

Juin 2004

Réalisation :

David BECU, Chargé d'études Aube/Haute-Marne au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Romarc LECONTE, Chargé de missions Haute-Marne au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Sous la direction de :

Eric BELNOT, Directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Relecture :

Jean-Marie ROYER et Jean-Claude RAMEAU, Membres du Conseil Scientifique du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Financé par :

DIREN Champagne-Ardenne

SOMMAIRE

A - Informations générales sur le site

Annexe 1 : Localisation du site Natura 2000

Annexe 2 : Limites du site Natura 2000

Annexe 3 : Fiches d'inventaires (ZNIEFF, Natura 2000)

Annexe 4 : Cartes du régime foncier

B - Contexte écologique

Annexe 5 : Relevés phytosociologiques

Annexe 6 : Localisation des habitats naturels

Annexe 7 : Cartes de l'état de conservation des habitats

Annexe 8 : Dynamique de la végétation sur le site Natura 2000

Annexe 9 : Fiches habitats de l'Annexe I de la Directive « Habitats »

Annexe 10 : Liste et statut de la flore présente sur le site Natura 2000

Annexe 11 : Liste et statut de la faune présente sur le site Natura 2000

Annexe 12 : Fiches espèces de l'Annexe II de la Directive « Habitats »

C - Gestion écologique

Annexe 13 : Fiches actions

Annexe 14 : Plan de travail

D - Administratif

Annexe 15 : Organigramme du déroulement du DOCOB

Annexe 16 : Arrêté de constitution du comité de pilotage local

Annexe 17 : Comptes-rendus des réunions du comité de pilotage local

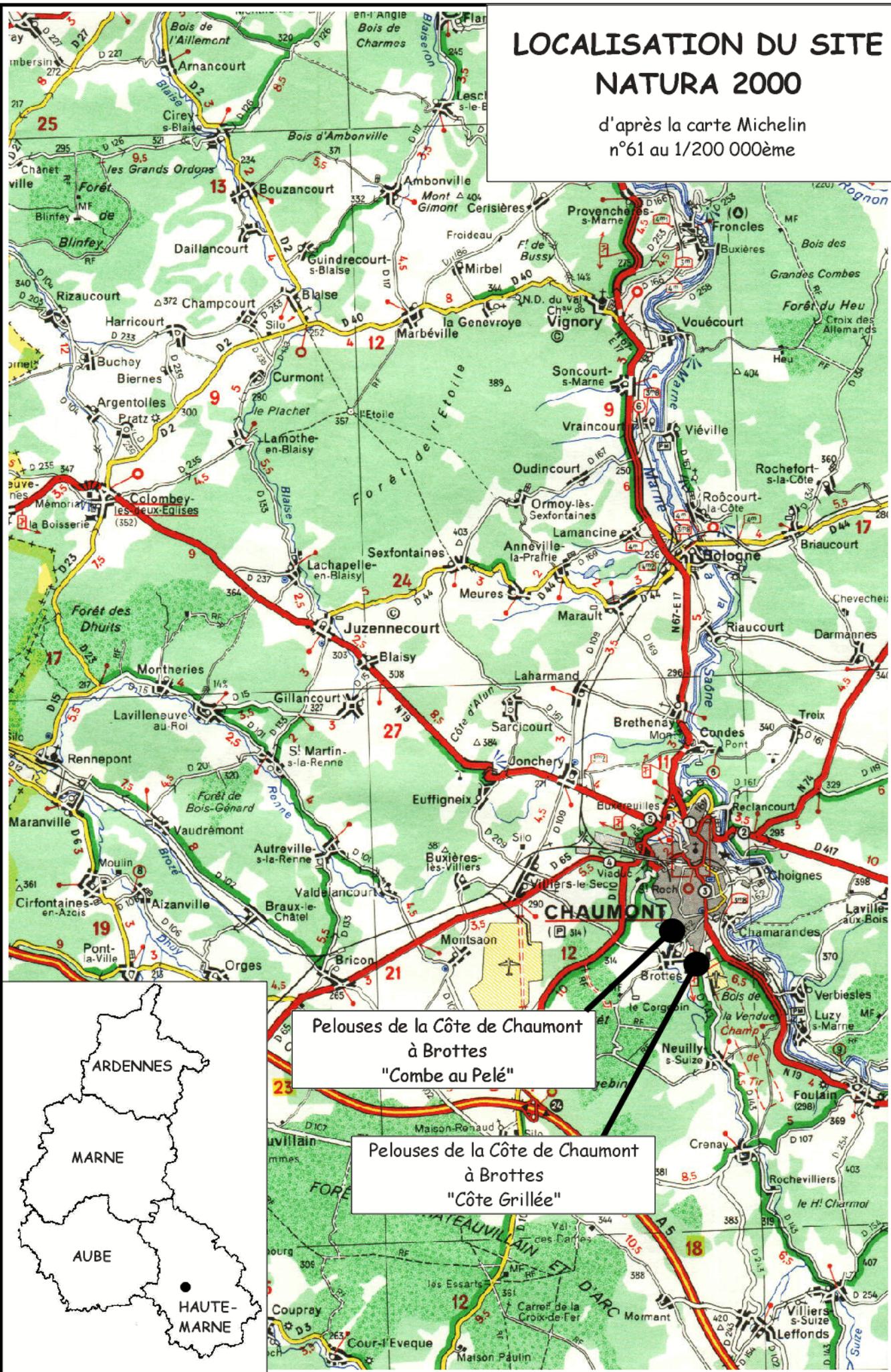
A – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

Annexe 1

Localisation du site Natura 2000

LOCALISATION DU SITE NATURA 2000

d'après la carte Michelin
n°61 au 1/200 000ème



Pelouses de la Côte de Chaumont
à Brotttes
"Combe au Pelé"

Pelouses de la Côte de Chaumont
à Brotttes
"Côte Grillée"

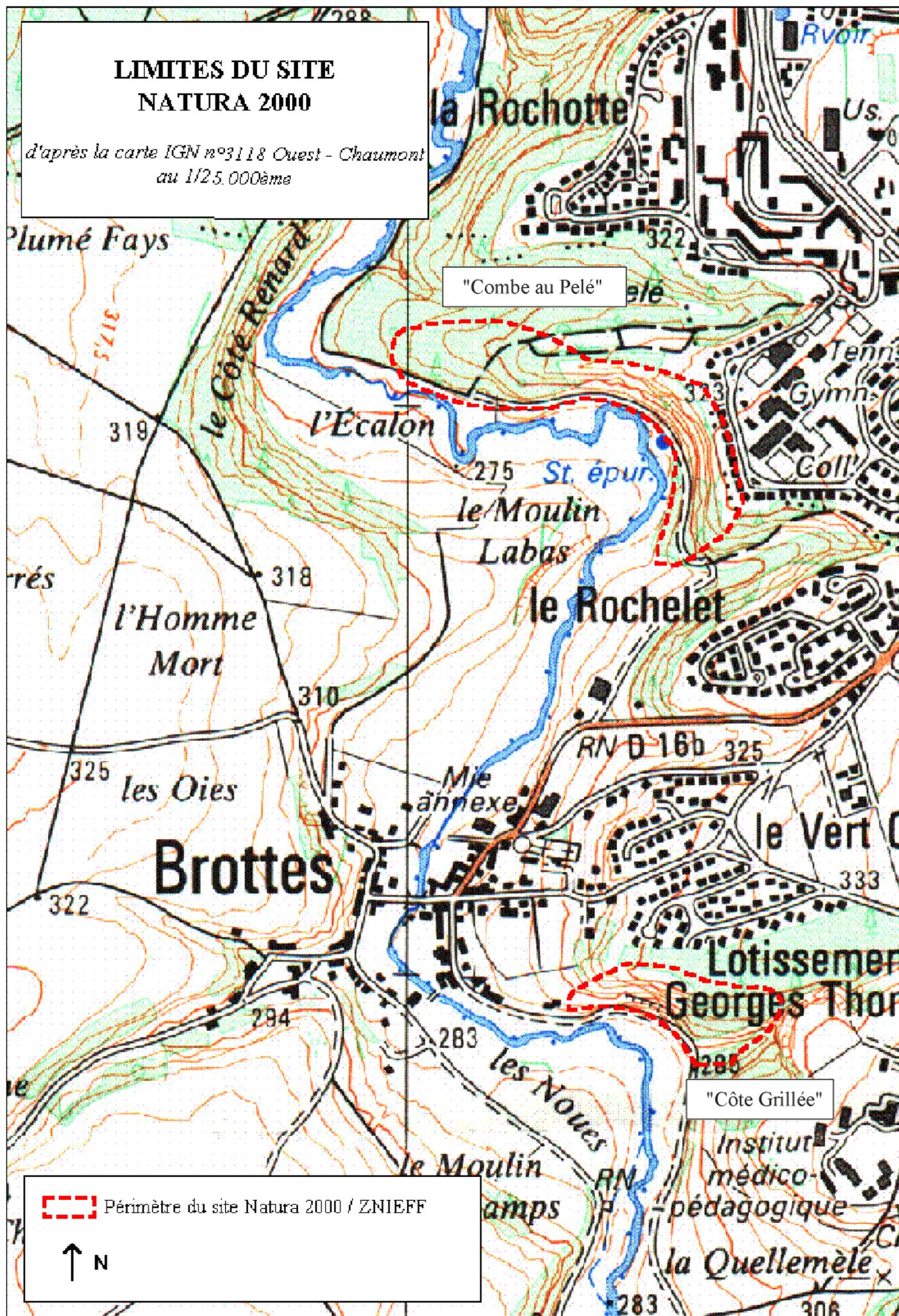
A – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

Annexe 2

Limites du site Natura 2000

**LIMITES DU SITE
NATURA 2000**

*d'après la carte IGN n°3118 Ouest - Chaumont
au 1/25.000ème*



 Périmètre du site Natura 2000 / ZNIEFF



A – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

Annexe 3

Fiches d'inventaires (ZNIEFF, Natura 2000)



Fiche du site FR2100263: PELOUSE DE LA COTE DE CHAUMONT A BROTTES



1 décembre 2000

[accueil](#) > [nature et paysages](#) > [natura 2000](#) > [recherche géographique](#) > [champagne-ardenne](#) > [haute-marne](#) > [site fr2100263](#)



Dimensions de la carte :

Largeur : 45 km
Hauteur : 29 km



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des [restrictions d'utilisation](#).
Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

Identification

Code : FR2100263
Appellation : PELOUSE DE LA COTE DE CHAUMONT A BROTTES
Date de compilation : 06/1995
Mise à jour : 05/1998
Historique : Date de proposition comme SIC : 03/1999

Localisation

Département : [Haute-Marne](#)
Superficie : 10 ha
Altitude minimale : 275 m
Altitude maximale : 330 m
Région biogéographique : Continentale

Description

Ce site constitue un des rares éboulis mobiles de Champagne-Ardenne et l'un des plus spectaculaires et des plus typiques. Présence de nombreuses espèces végétales en limite d'aire. La pelouse à *Sesleria albicans* est particulièrement bien développée.

Composition du site :

Pelouses sèches, Steppes	60 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	30 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	10 %

Types d'habitats présents	% couv.	SR ⁽¹⁾
<u>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)*</u>	50 %	C
<u>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</u>	20 %	C
<u>Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard*</u>	10 %	C

⁽¹⁾Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

***Habitats ou espèces prioritaires (en gras)** : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. **Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission Européenne au 1 février 2000.** Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)

Site NATURA 2000
CHAMPAGNE-ARDENNE (Haute-Marne)
FR2100263
Pelouses de la côte de Chaumont à Brottes
1/25 000



Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

EBOULIS ET PELOUSES DE LA COTE DE CHAUMONT ET DE LA COTE GRILLEE A BROTTES

N° rég. : 00000204

N° SPN : 210002023

Type de zone : 1

Année de description : 1984

Superficie : 10,00 (ha)

Type de procédure : Evolution de zone

Année de mise à jour : 1998

Altitude : 275 - 320 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 31/07/2002

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

52121 CHAUMONT

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

3432	40	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
613	15	Eboulis thermophiles
3411	5	Pelouses rupicoles basiphiles

b) Autres milieux :

3188	20	Fourrés de genévriers communs
8641	10	Carrières, sablières
8331	10	Plantations de conifères

c) Périphérie :

861	Villes
862	Villages
82	Cultures
81	Prairies fortement amendées ou ensemencées

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

59	Coteau, cuesta
70	Escarpement, versant pentu
62	Affleurement rocheux
64	Eboulis

Commentaires : Présence d'un des rares éboulis actifs de Champagne-Ardenne, lié à l'action érosive de la Suize.

b) Activités humaines :

00	Pas d'activité marquante
07	Tourisme et loisirs

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

01	Propriété privée (personne physique)
30	Domaine communal

Commentaires :

d) Mesures de protection :

01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

915 Fermeture du milieu

610 Sports et loisirs de plein-air

140 Extraction de matériaux

150 Dépôts de matériaux, décharges

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

10 Ecologique

36 Phanérogames

22 Insectes

25 Reptiles

b) Fonctionnels :

60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

51 Role naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :

81 Paysager

83 Géologique

82 Géomorphologique

90 Pédagogique ou autre (préciser).

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	0	0	2	0	0	1	0	3	0	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	0	0	3	0	0	13	0	59	0	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées			3					1					
Nb. sp. rares ou menacées			1			4		4					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire								3					
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

02 Répartition et agencement des habitats

06 Contraintes du milieu physique

01 Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaires : Les contours de la ZNIEFF suivent les limites topographiques de deux versants très raides surplombant la vallée de la Suisse.

Commentaire général :

Les pelouses situées au nord (Côte de Chaumont) et au sud (Côte grillée) du village de Brottes occupent deux versants très raides surplombant la vallée de la Suize. La pente escarpée de la Côte de Chaumont est l'objet de phénomènes d'érosion qui sont à l'origine de vastes éboulis calcaires, biotope exceptionnel pour la Haute-Marne. Celle de la Côte Grillée est en partie entamée par une ancienne carrière. L'exposition sud et la nature du calcaire très compact sont à l'origine d'une végétation particulière : au niveau des dalles se rencontre l'Alyso-Sedion, au niveau des éboulis, le Leontodontion hyoseroidis et ailleurs la pelouse à brome et sésélière avec de nombreuses orchidées (acéras homme pendu, orchis militaire, ophrys frelon, ophrys abeille, ophrys mouche, etc.) et des espèces caractéristiques de ce genre de groupement souvent d'origine méridionale et quelquefois en limite d'aire dans la région, comme par exemple l'alsine fasciculée (très rare en limite absolue vers le nord), la fétuque de Patzke et le ptychotis hétérophylle (limites nord), le silène glaréux, protégé au niveau régional et inscrit avec les trois espèces précédentes sur la liste des végétaux menacés de Champagne-Ardenne, l'oseille en écussons, l'ail à tête ronde, la globulaire, la germandrée des montagnes, la germandrée petit-chêne, etc. L'entomofaune présente la même tonalité méridionale qu'une partie de la flore, avec la mante religieuse, la petite cigale des montagnes, divers criquets et papillons rares inscrits sur la liste rouge régionale des insectes (oedipode bleu, criquet italien, dectique verrucivore, flambé). La couleuvre verte et jaune fréquente également le site, elle est ici relativement proche de sa limite d'aire de répartition. Situé près de l'agglomération chaumontaise et non loin d'un établissement scolaire, les intérêts paysager et pédagogique du site sont importants. La ZNIEFF a été proposée dans le cadre de la directive Habitats. La zone, très escarpée, est en bon état malgré la présence d'un lotissement sur le plateau et ne souffre actuellement que de l'embroussaillage naturel.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210000125 BOIS DU CHENOI ET DES COTEAUX A CHAMARANDES
- 210008923 COTEAU BOISE DES BUIS A CONDES
- 210000110 PELOUSE DU PLATEAU DE LA VENDUE
- 210000124 PELOUSE ET BOIS THERMOPHILE DU COTEAU DE L'AIGUILLON A CHAMARANDES

Sources / Informateurs

COPPA Gennaro - 1998
EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1984
ROYER Jean-Marie - 1998

Sources / Bibliographies

ROYER J.M. - "Essai de synthèse sur les groupements de pelouses, rochers, éboulis de Bourgogne et Champagne méridionale. Annales Scientifiques de l'Université de Besançon, Bota, série 3/13, 188 pages (1972)

ESPECES DETERMINANTES ZN

210002023

EBOULIS ET PELOUSES DE LA COTE DE CHAUMONT ET DE LA COTE GRILLEE A BROTTE

57 : insectes

Calliptamus italicus

Cicadetta montana

Decticus verrucivorus

Iphicliodes podalirius

Mantis religiosa

Oedipoda caerulea

73 : reptiles

Coluber viridiflavus

83 : angiospermes

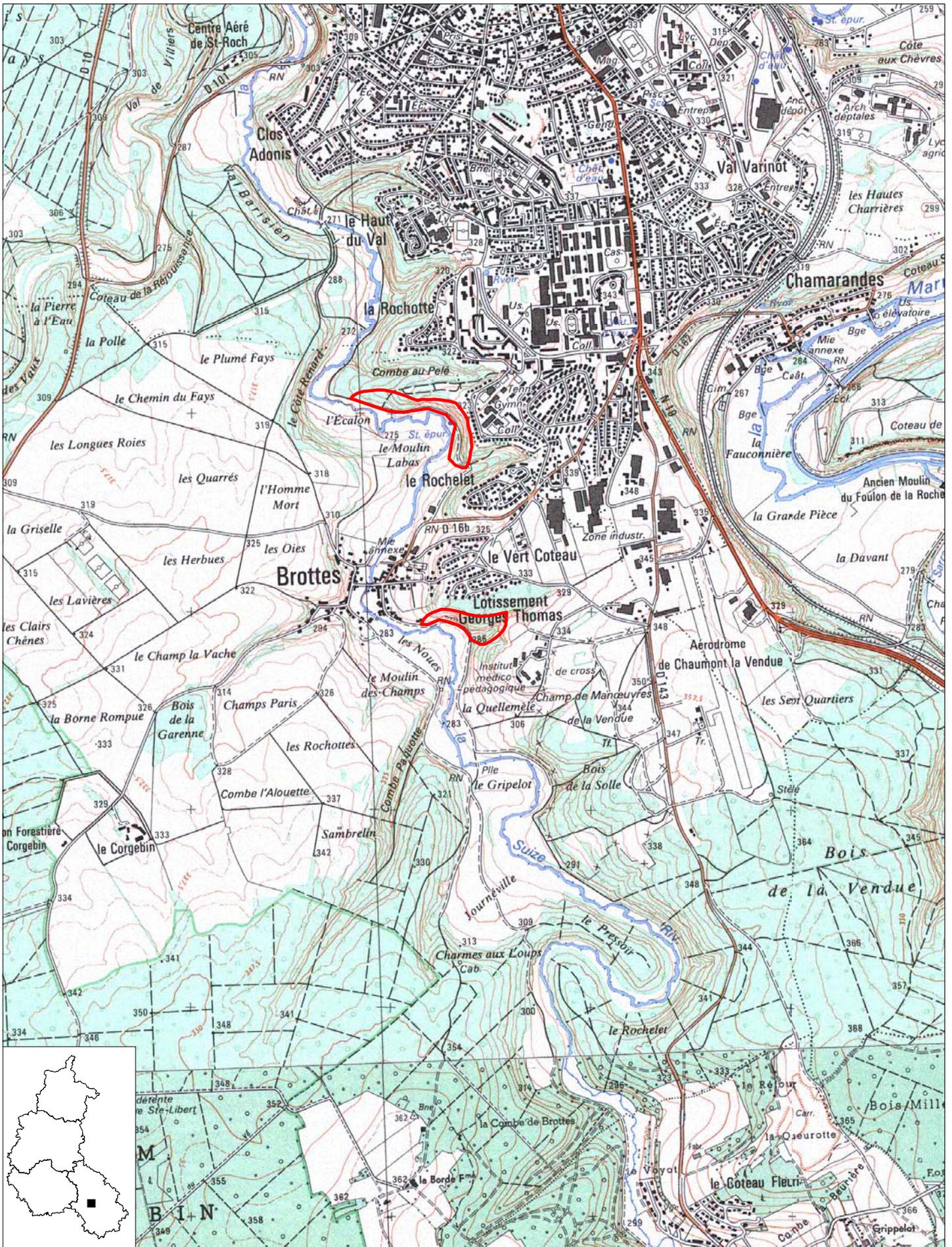
Festuca patzkei

Minuartia fasciculata

Ptychotis saxifraga

Silene glareosa

EBOULIS ET PELOUSES DE LA COTE DE CHAUMONT ET DE LA COTE GRILLEE A BROTTES



Surface (ha) : 9.652
Planche 1 sur 1

Echelle : 1 cm pour 0.25 km
N° de carte IGN : 3118 O

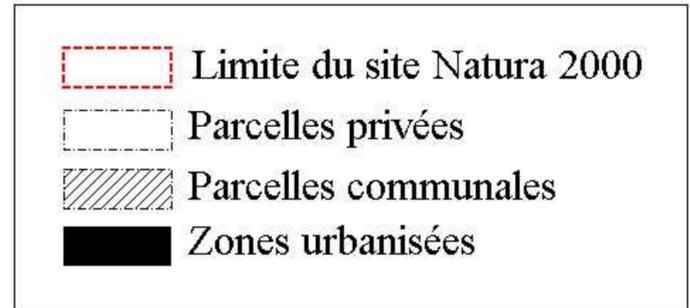
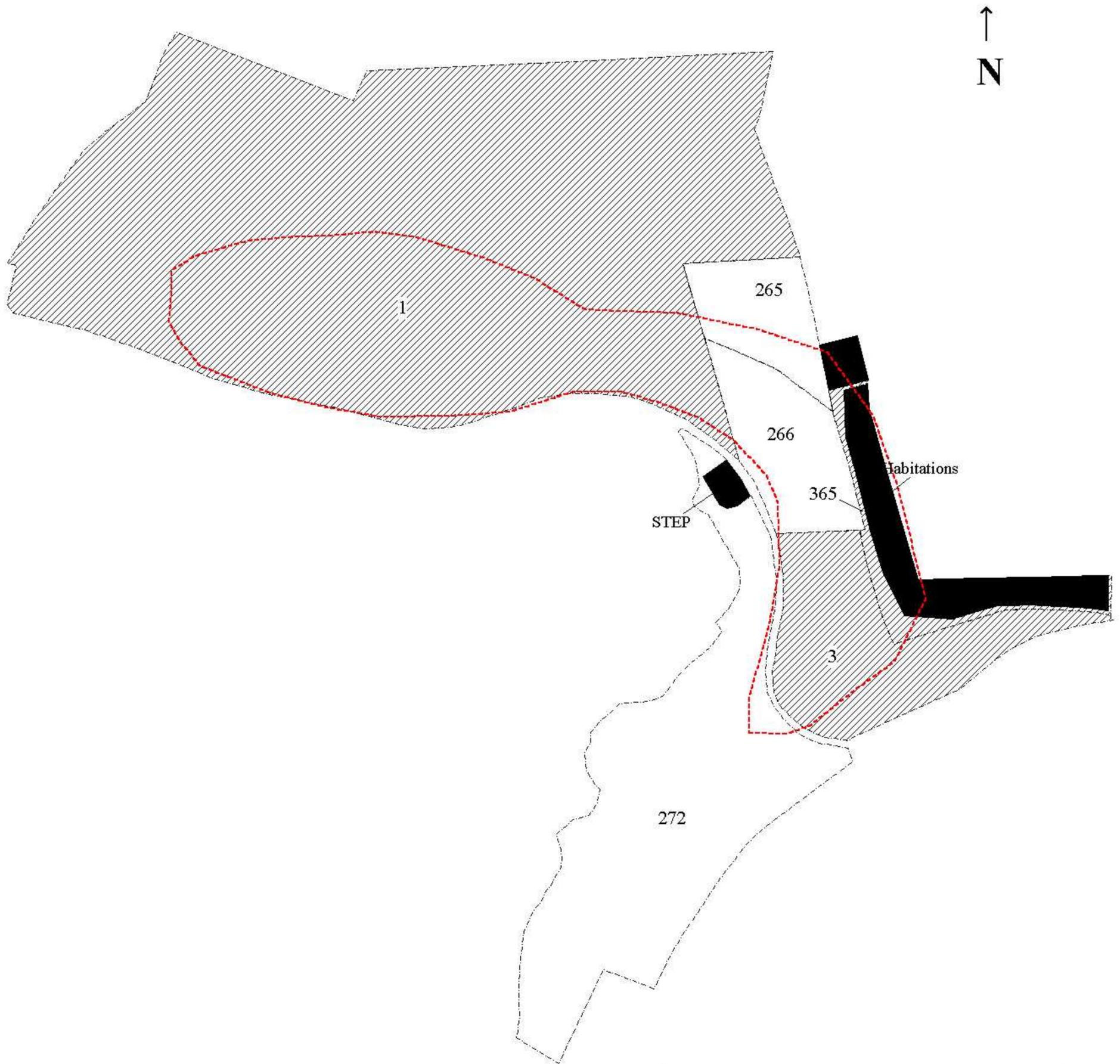
DIREN Champagne-Ardenne
Novembre 2002

A – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

Annexe 4

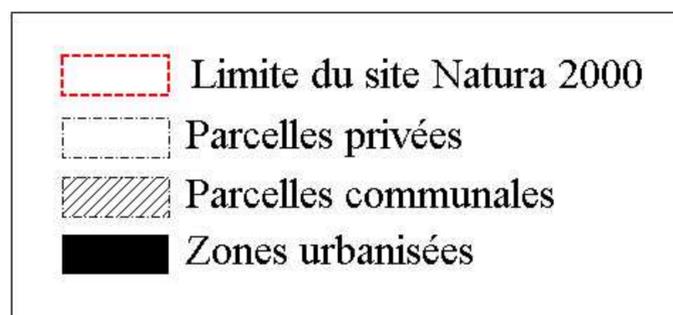
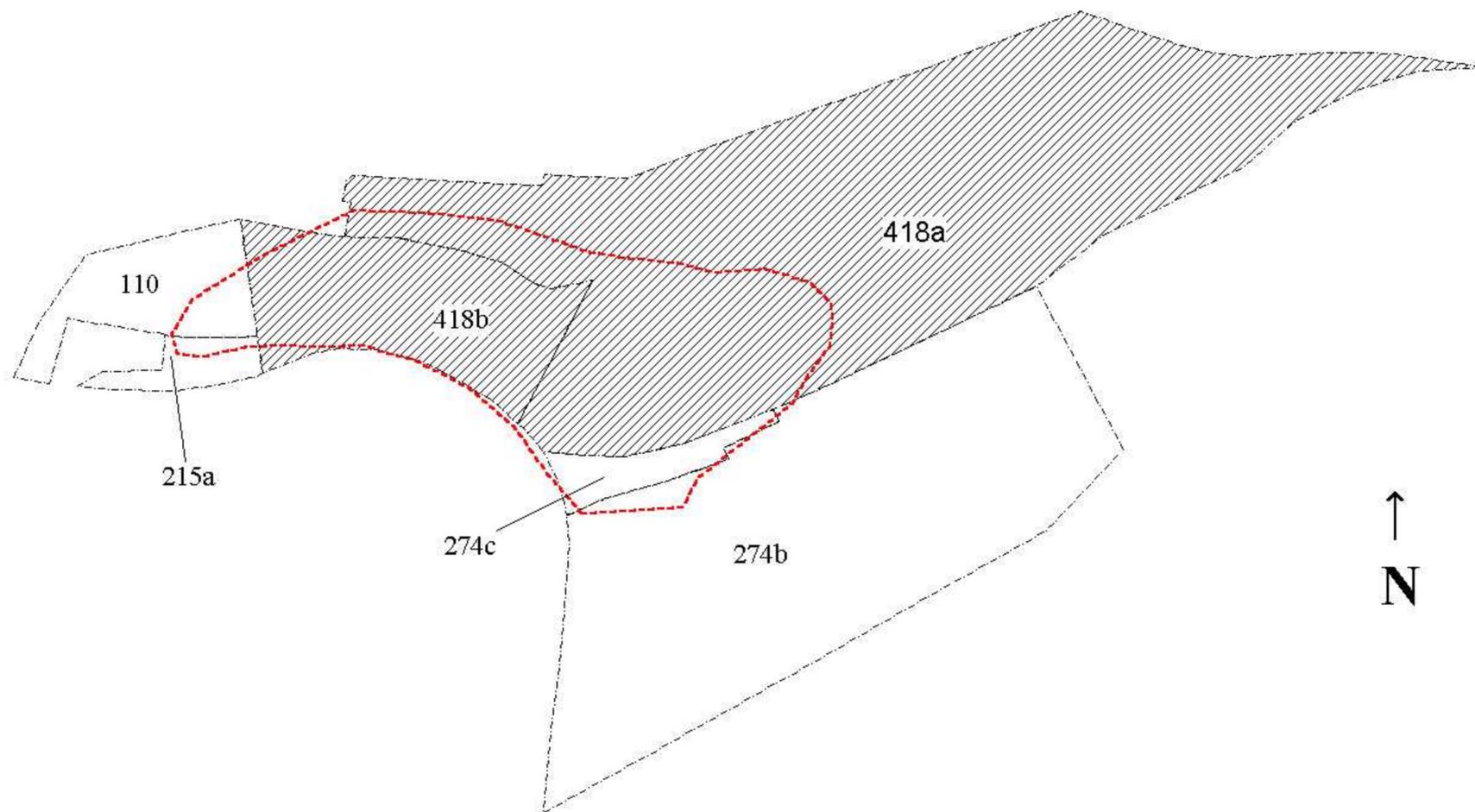
Cartes du régime foncier

LOCALISATION DANS LE PARCELLAIRE "COMBE AU PELÉ"



Echelle : 1/5000 ème

LOCALISATION DANS LE PARCELLAIRE "CÔTE GRILLÉE"



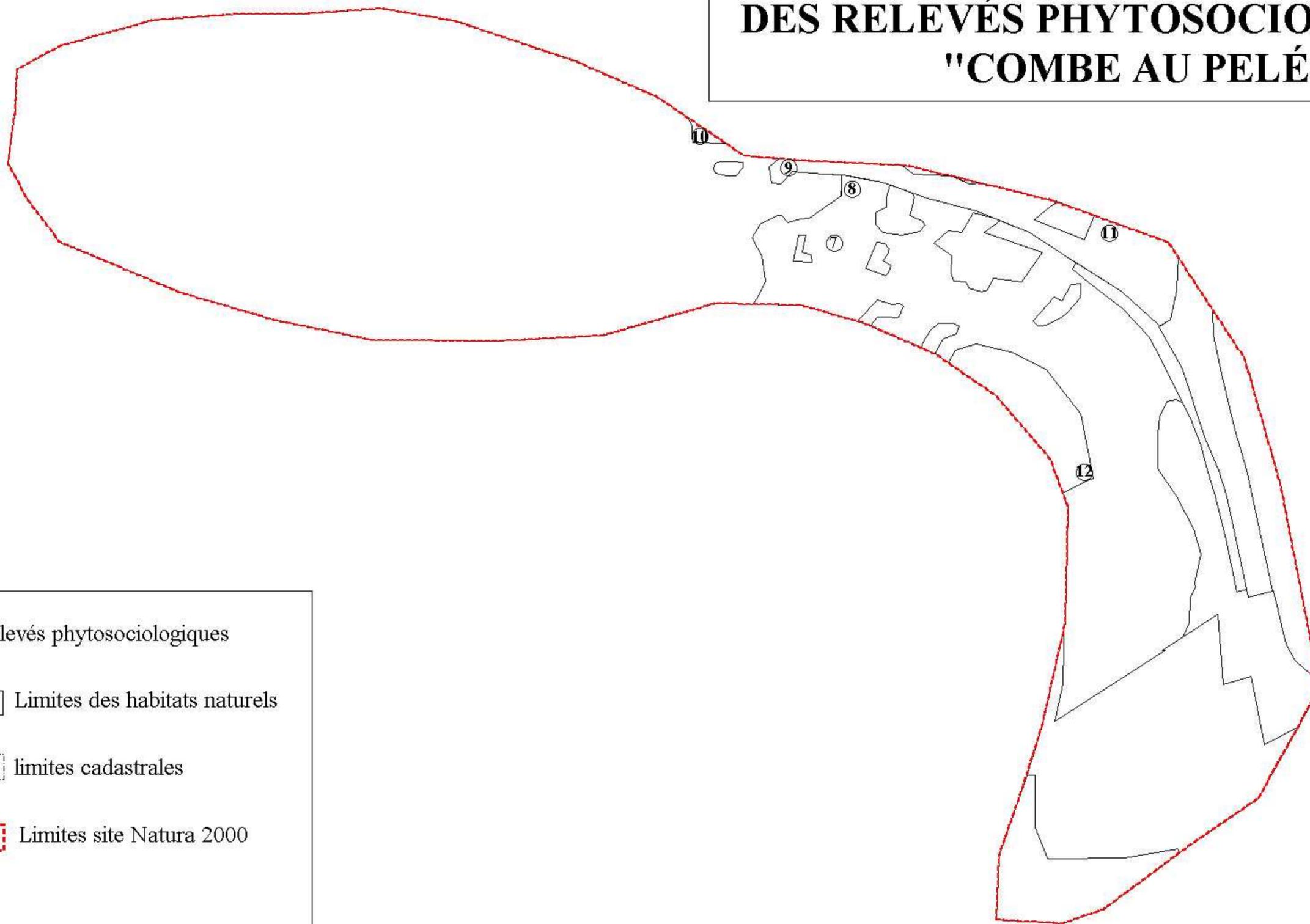
Echelle : 1/5000 ème

B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 5

Relevés phytosociologiques

LOCALISATION DES RELEVÉS PHYTOSOCIOLOGIQUES "COMBE AU PELÉ"



○ Relevés phytosociologiques

▭ Limites des habitats naturels

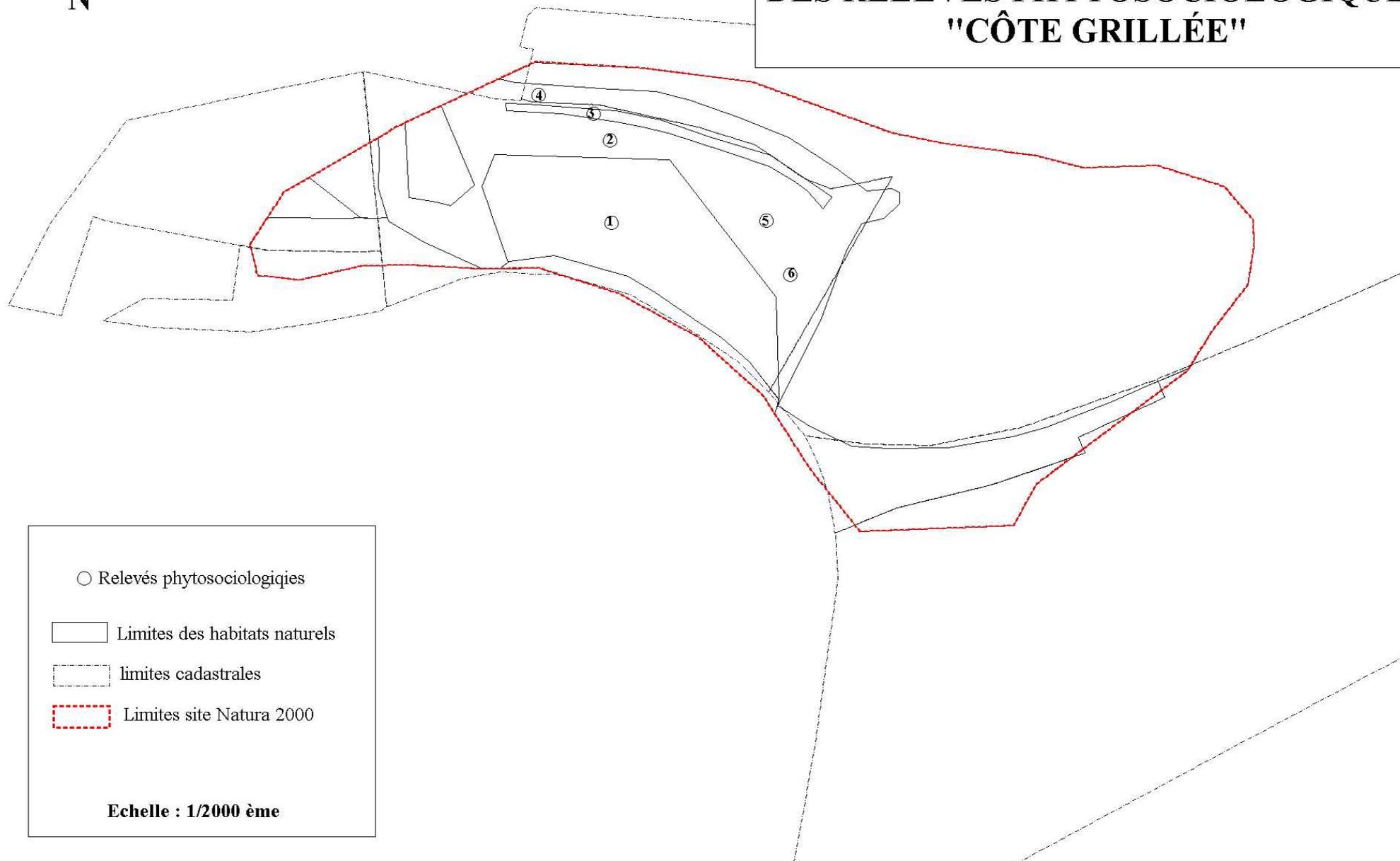
▭ limites cadastrales

▭ Limites site Natura 2000

Echelle : 1/3000 ème



LOCALISATION DES RELEVÉS PHYTOSOCIOLOGIQUES "CÔTE GRILLÉE"



Pelouse mésoxérophile calcicole

N° Relevé	2	4	5	6	9	11
Date	04/06/03	04/06/03	04/06/03	10/06/02	10/06/02	10/06/02
Commune	Brottes	Brottes	Brottes	Brottes	Brottes	Brottes
Lieu dit	Côte Grillée	Côte Grillée	Côte Grillée	Côte Grillée	Combe Pelé	Combe Pelé
Aire	25	16	16	16	16	16
Pente	45	5°	30	30	0	0
Exposition	S-SO	S-SO	S-SO	S-SO	-	-
R.A.	0	0	0	0	0	0
Ra1	0	0	0	0	0	0
Ra2	0	0	0	0	0	0
Rh	70	95	95	90	95	100
HA	0	0	0	0	0	0
Ha1	0	0	0	0	0	0
Ha2	0	0	0	0	0	0
HH	20	40 cm	40 à 50 cm	40 à 50 cm	40 cm	40 cm
Nbre espèces	17	15	17	18	11	16
Association du <i>Festuco lemanii</i> Brometum						
Cytisus decumbens	1	1	1	1		
Sous alliance du <i>Teucrio Mesobromenion</i>						
Globularia wilkommii	+	1	+		+	
Teucrium montanum	3	+	1			
Linum tenuifolium	+					
Alliance <i>Mesobromion</i>						
Carex flacca	+			+		
Ranunculus bulbosus			+	+		+
Festuca lemanii		1				
Cirsium acaule				1		
Carlina vulgaris	+			+		
Aceras anthropophorum				+		
Ordre <i>Brometalia</i>						
Bromus erectus	2	2	2	3	4	3
Seseli montanum		2			+	+
Potentilla neumaniana		3			3	
Hippocrepis comosa	1	1	+			
Helianthemum nummularium		+			1	
Koeleria pyramidata		1			+	
Prunella laciniata						+
Classe <i>Festuco Brometea</i>						
Teucrium chamaedrys	2	3	3	3	1	
Brachipodium pinnatum	+		1	+	2	
Sanguisorba minor	+	+	+	+		
Thymus praecox		+	2	1		
Stachys recta	+		+	+		
Anthyllis vulneraria			+	+		
Asperula cynanchica	+			+		
Galium verum		2			1	
Dianthus carthusianorum		+			+	+
Senecio jacobea						+
Classe <i>Trifolio geranietea</i>						
Bupleurum falcatum			+			
Anthericum ramosum	+		+	+		
Classe <i>Arrhenatheretea</i>						
Knautia arvensis					+	+
Dactylis glomerata						1
Medicago lupulina						+
Plantago lanceolata						+
Trifolium pratense						+
Phleum pratense						+
Trisetum flavescens						3
Lolium perenne						2
Agrostis capillaris						1
Compagnes						
Hieracium pilosella	+			2		
Helleborus foetidus	+		+			
Hieracium maculatum	+		+	+		+

Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole

N° Relevé	10
Date	10/06/02
Commune	Brottes
Lieu dit	Combe Pelé
Aire	16
Pente	0
Exposition	-
R.A.	0
Ra1	0
Ra2 (Recouvrements)	0
Rh	100
HA	0
Ha1	0
Ha2 (Hauteurs)	0
HH	40 cm
Nbre espèces	23
Securigera varia	
	+
Alliance Mesobromion	
Lotus corniculatus subsp corniculatus	2
Ononis repens	+
Genista tinctoria	1
Briza media	2
Ordre Brometalia	
Bromus erectus	2
Koeleria pyramidata	1
Cytisus decumbens	1
Helianthemum nummularium	1
Carex caryophyllea	+
Classe Festuco Brometea	
Brachypodium pinnatum	3
Galium verum	2
Genistella sagitalis	+
Sanguisorba minor	1
Thymus praecox	+
Stachys recta	+
Dianthus carthusianorum	+
Classe Trifolio -Geranietea	
Galium mollugo	1
Classe Arrhenatheretea	
Knautia arvensis	+
Rhinanthus alectorolophus	1
Poa pratense	+
Alopecurus pratensis	+
Plantago lanceolat ^a	+

Pelouse montagnarde xérophile à Séslerie

N° Relevé	7	8
Date	10/06/02	10/06/02
Commune	Brotttes	Brotttes
Lieu dit	Combe Pelé	Combe Pelé
Aire	16	16
Pente	40	5
Exposition	SO	SO
R.A.	0	0
Ra1	0	0
Ra2	0	0
Rh	85	90
HA	0	0
Ha1	0	0
Ha2	0	0
HH	40 cm	40 cm
Nbre espèces	20	16
Sous alliance <i>Seslerio Mesobromenion</i>		
Sesleria caerulea	4	1
Sous alliance <i>Teucrio Mesobromenion</i>		
Globularia wilkommii		+
Linum tenuifolium		1
Teucrium montanum	2	1
Alliance <i>Mesobromion</i>		
Carex flacca	+	+
Cirsium acaule	+	
Ordre <i>Brometalia</i>		
Cytisus decumbens	2	1
Hippocrepis comosa	+	+
Bromus erectus		4
Pulsatilla vulgaris		1
Potentilla neumaniana	+	1
Seseli montanum	+	1
Scabiosa columbaria	+	
Classe <i>Festuco Brometea</i>		
Teucrium chamaedrys	2	2
Stachys recta	+	+
Helianthemum nummularium		1
Thymus praecox	1	
Sanguisorba minor	+	
Anthyllis vulneraria		+
Classe <i>Trifolio -Geranietea</i>		
Galium mollugo	+	
Anthericum ramosum	+	+
Classe <i>Rhamno-Prunetea</i>		
Cornus sanguinea	+	
Prunus spinosa	+	
Compagnes		
Helleborus foetidus	+	
Hieracium pilosella	1	
Hieracium maculatum	+	

Dalles rocheuses à Sedums

N° Relevé	3
Date	04/06/03
Commune	Brottes
Lieu dit	Côte Grillée
Aire	10
Pente	10
Exposition	S-SO
R.A.	0
Ra1 (Recouvrements)	0
Ra2	0
Rh	60
HA	0
Ha1 (Hauteurs)	0
Ha2	0
HH	10
Nbre espèces	15
Sedum album	
	+
Ordre Brometalia	
Teucrium montanum	2
Potentilla neumaniana	1
Cytisus decumbens	1
Seseli montanum	+
Festuca lemanii	+
Helianthemum nummularium	+
Bromus erectus	+
Classe Festuco Brometea	
Teucrium chamaedrys	3
Thymus praecox	1
Sanguisorba minor	+
Anthyllis vulneraria	+
Asperula cynanchica	+
Globularia wilkommii	+
Linum tenuifolium	+
Autres espèces	
Hieracium pilosella	+

Eboulis calcaires thermophiles

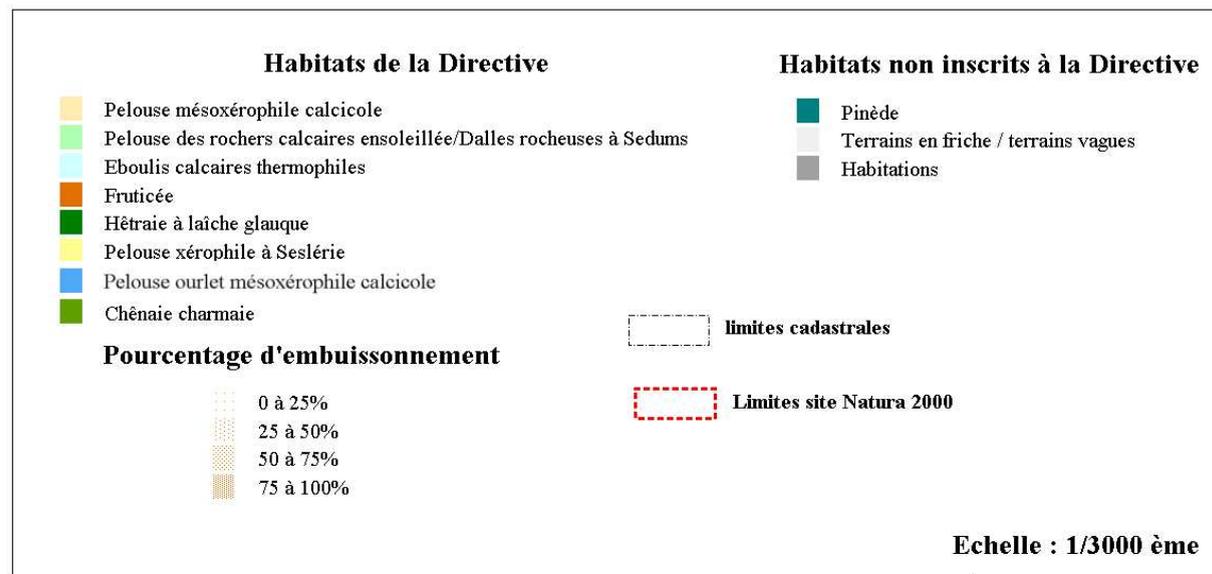
N° Relevé	1	12
Date	04/06/03	10/06/02
Commune	Brottes	Brottes
Lieu dit	Côte Grillée	Combe Pelé
Aire	50	25
Pente	60	45
Exposition	S-SO	O
R.A.	0	0
Ra1 (Recouvrements)	0	0
Ra2	5	0
Rh	10	25
HA	0	0
Ha1 (Hauteurs)	0	0
Ha2	3	0
HH	5 cm	20 cm
Nbre espèces	16	10
Association <i>Sileno-Iberidetum durandii</i> et alliance <i>Leontodion</i>		
<i>Silene glareosa</i>	+	+
<i>Rumex scutatus</i>	+	
Ordre <i>Stipetalia calamagrostis</i> et classe <i>Thlaspietea rotundifolii</i>		
<i>Galeopsis angustifolia</i>	1	
Classe <i>Festuco Brometea</i>		
<i>Globularia wilkommii</i>	+	
<i>Sanguisorba minor</i>	+	+
Compagnes principales		
<i>Epipactis atrorubens</i>	+	+
<i>Helleborus foetidus</i>	+	+
<i>Prunus mahaleb</i>	+	
<i>Hieracium pilosella</i>	+	+
<i>Hieracium maculatum</i>	+	+
<i>Sesleria caerulea</i>		2
Autres espèces		
<i>Pinus nigra</i>	+	
<i>Salix caprea</i>	+	
<i>Melica ciliata</i>	1	
<i>Lapsana communis</i>	+	
<i>Lactuca perennis</i>		1
<i>Acer pseudoplatanus</i>	+	
<i>Aquilegia vulgaris</i>		+
<i>Fraxinus excelsior</i>	+	
<i>Galium mollugo</i>	+	+

B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 6

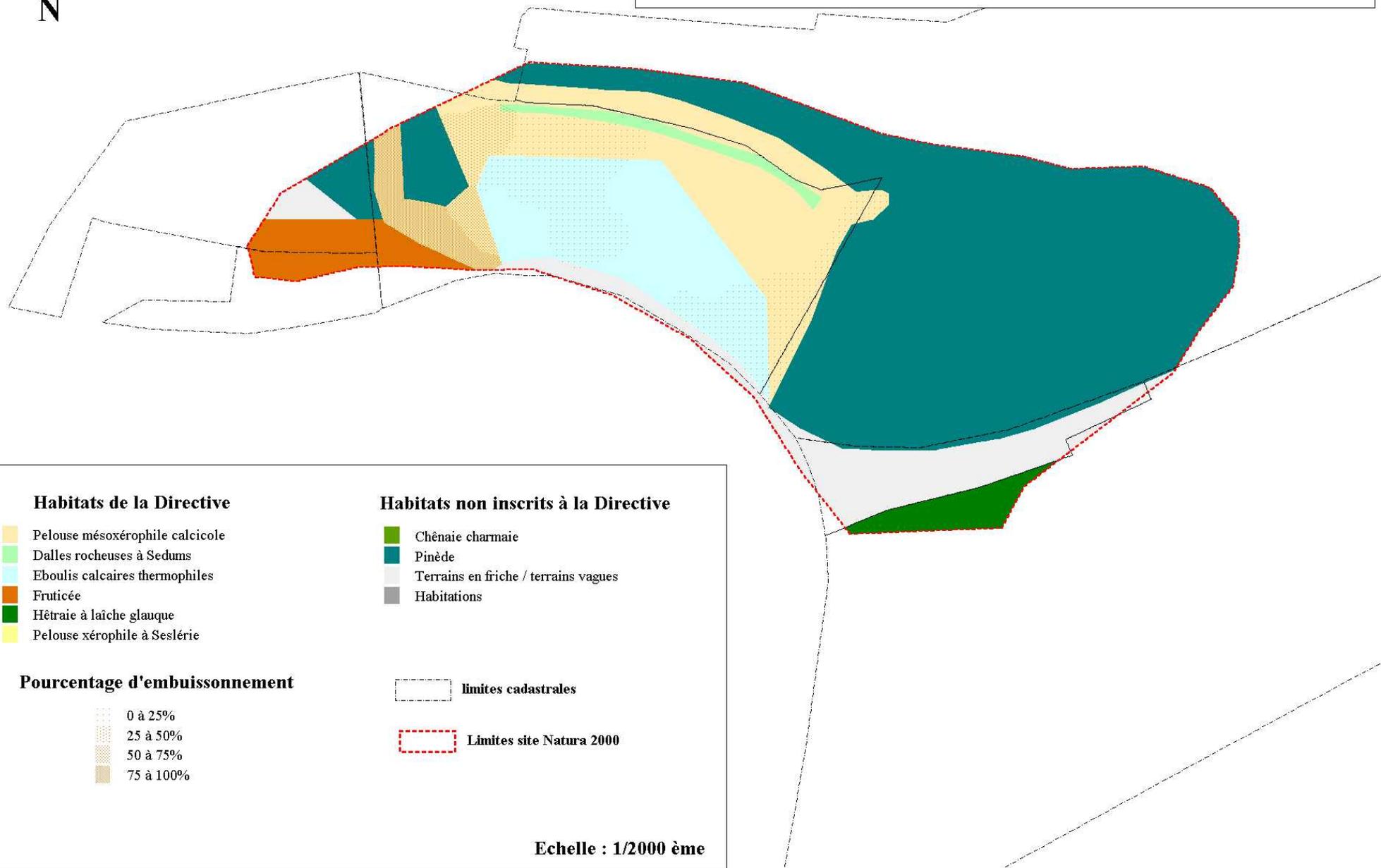
Localisation des habitats naturels

HABITATS NATURELS "COMBE AU PELÉ"



Echelle : 1/3000 ème

HABITATS NATURELS "CÔTE GRILLÉE"



Habitats de la Directive

- Pelouse mésoxérophile calcicole
- Dalles rocheuses à Sedums
- Eboulis calcaires thermophiles
- Fruticée
- Hêtraie à laïche glauque
- Pelouse xérophile à Séslerie

Pourcentage d'embuissonnement

- 0 à 25%
- 25 à 50%
- 50 à 75%
- 75 à 100%

Habitats non inscrits à la Directive

- Chênaie charmaie
- Pinède
- Terrains en friche / terrains vagues
- Habitations

limites cadastrales

Limites site Natura 2000

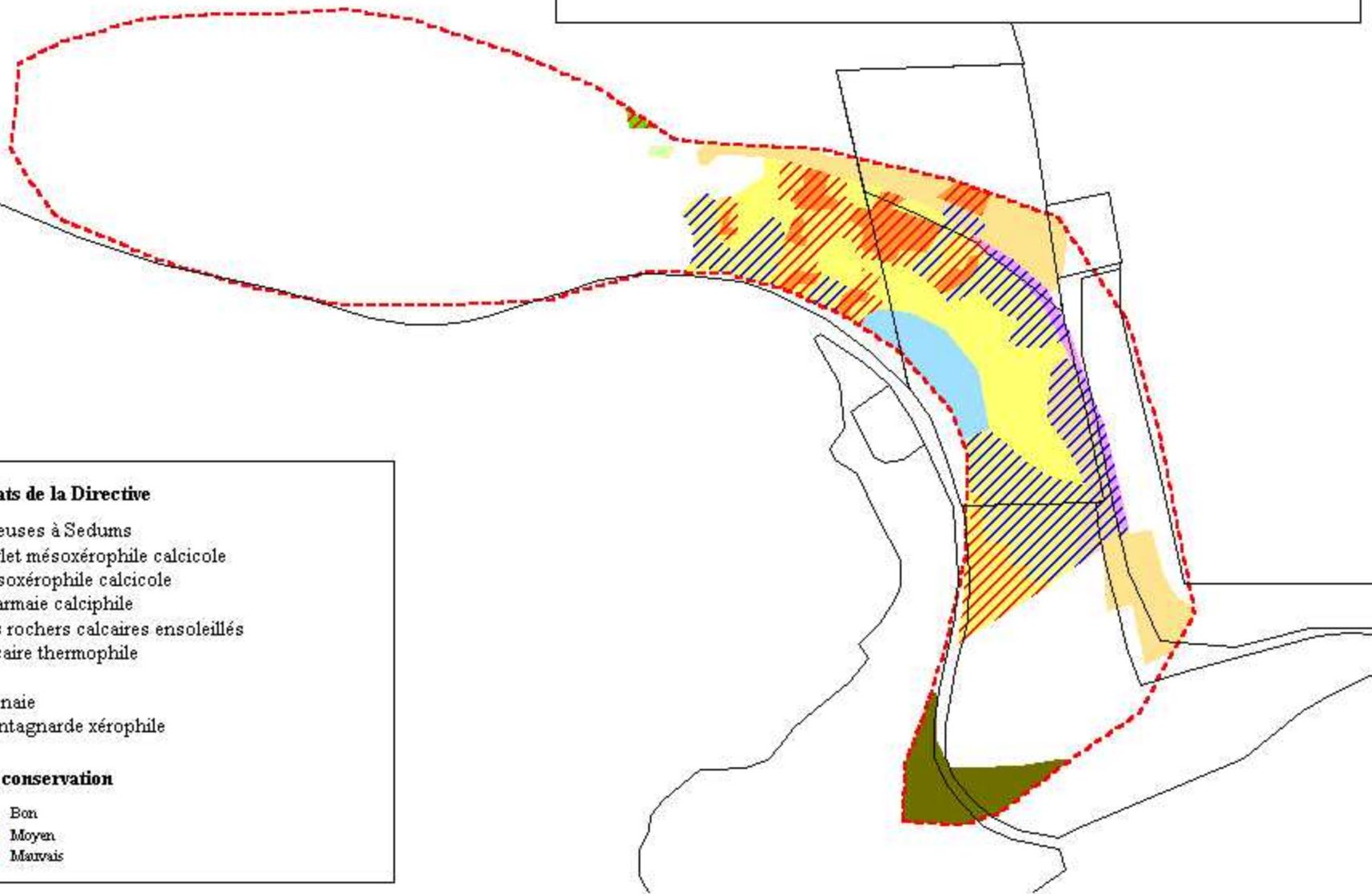
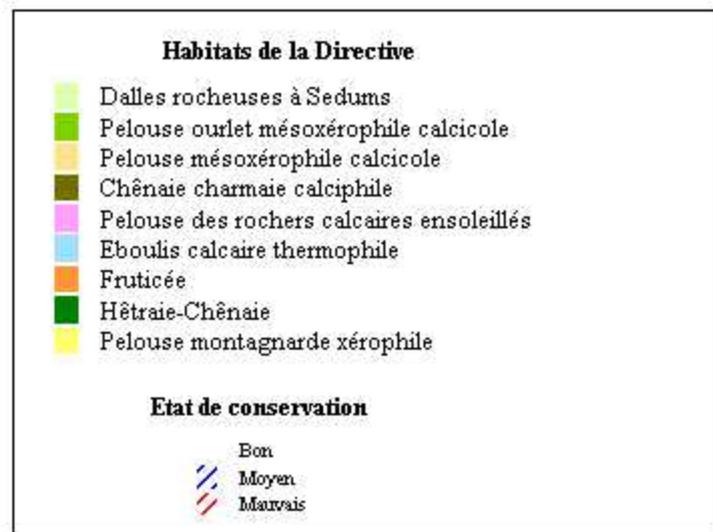
Echelle : 1/2000 ème

B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

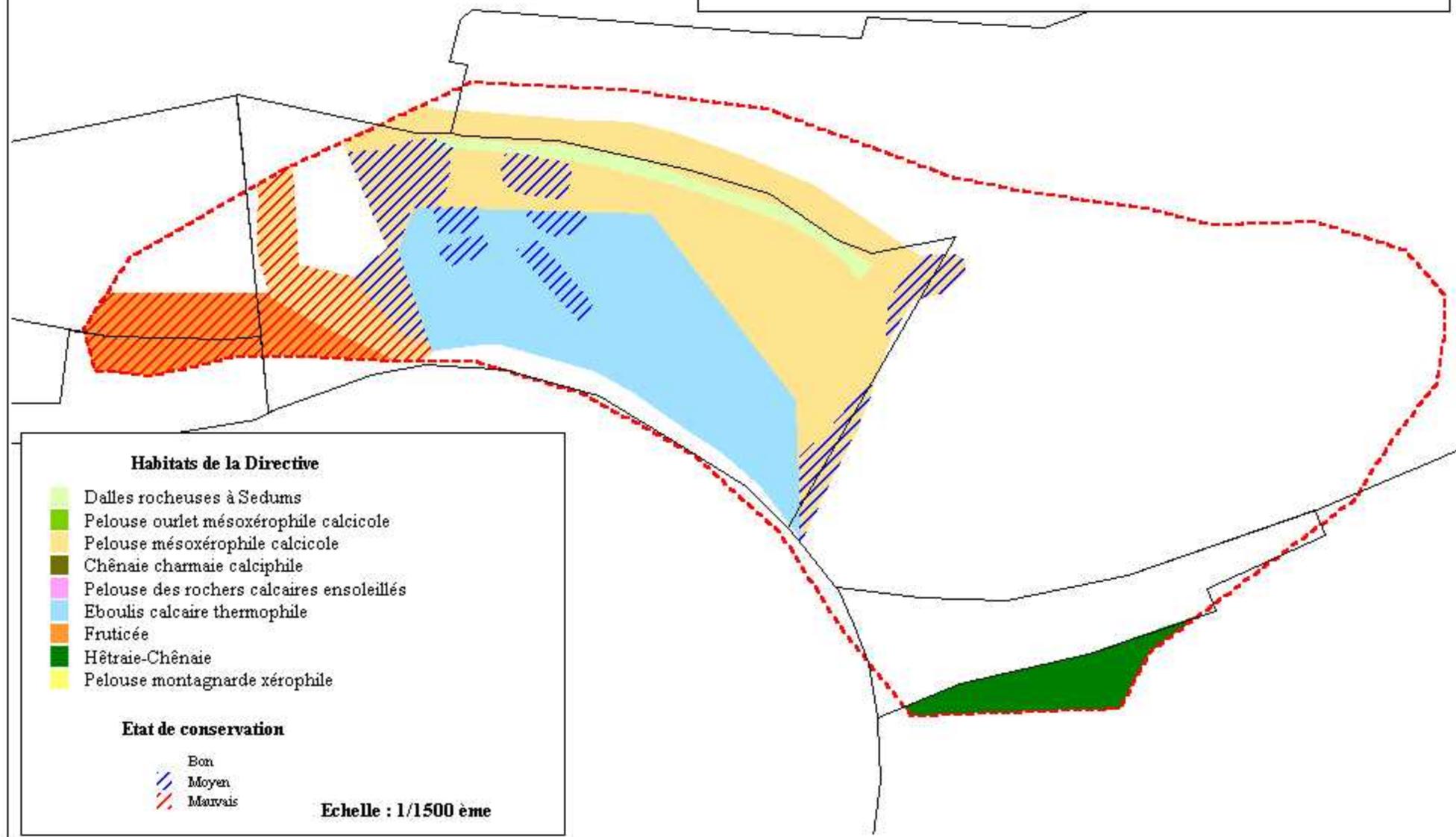
Annexe 7

Cartes de l'état de conservation des habitats

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS "COMBE AU PELÉ"



ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS "CÔTE GRILLÉE"

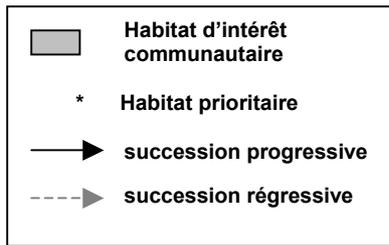


B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

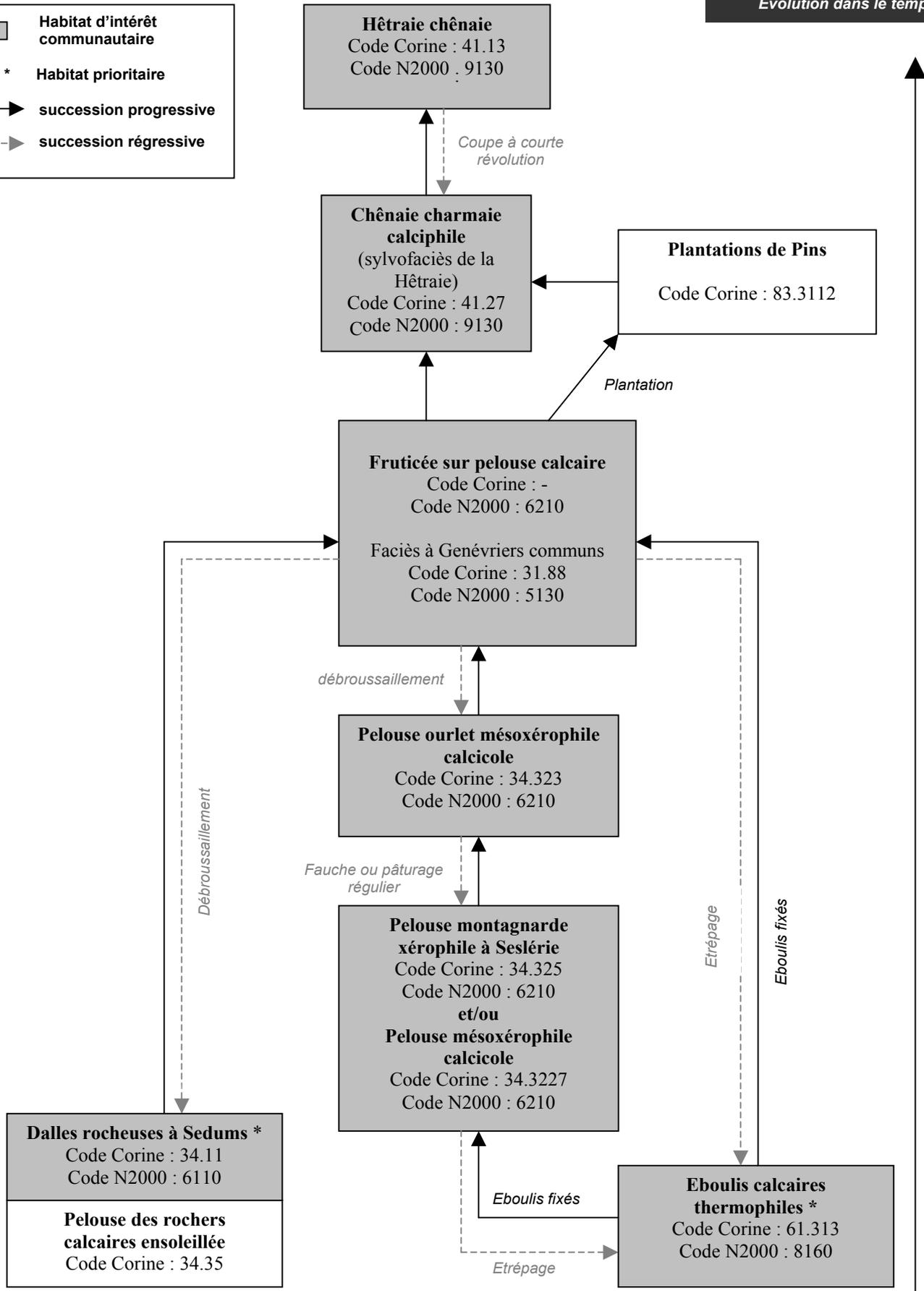
Annexe 8

Schéma de la dynamique de la végétation sur le site Natura 2000

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION



Evolution dans le temps



B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 9

Fiches habitats de l'Annexe I de la Directive « Habitats »

DALLES ROCHEUSES A SÈ DUMS

Code Natura 2000
6110

Code Corine Biotopes
34.11

Correspondance
phytosociologique

Alyso Sedion albi

Surface
0.15 ha

Intérêt écologique
★★

Etat de conservation
★★★

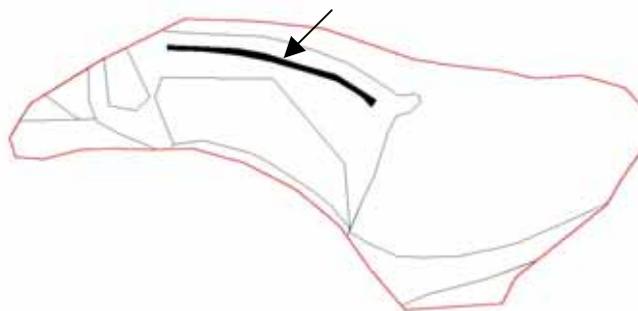
Degré de menace
△

Statut de propriété
Communal

Activités concernées
Aucune

Localisation

Côte Grillée



Physionomie, structure

Pelouses rases, peu recouvrantes (25 à 60 %, rarement 80 %), dominées par les thérophytes et les chamaephytes crassulescents (divers Orpins), plus rarement par certaines Fétuques (*Festuca marginata*, *F. lemanii*, *F. burgundiana*, *F. patzkei*) ;

Espèces indicatrices du type d'habitat

Célastrine naine	<i>Cerastium pumilum</i>
Trèfle scabre	<i>Trifolium scabrum</i>
Alsine hybride	<i>Minuartia hybrida</i>
Sabline	<i>Arenaria leptoclados</i>
Saxifrage à trois doigts	<i>Saxifraga tridactylites</i>
Drave vernale	<i>Draba verna</i>
Orpin blanc	<i>Sedum album</i>
Orpin âcre	<i>Sedum acre</i>
Germandrée petit-chêne	<i>Teucrium chamaedrys</i>
Ail à tête ronde	<i>Allium sphaerocephalon</i>
Thym précoce	<i>Thymus praecox</i>
Potentille vernale	<i>Potentilla tabernaemontani</i>
Epiaire droite	<i>Stachys recta</i>
Pâturin comprimé	<i>Poa compressa</i>
Petite Sanguisorbe	<i>Sanguisorba minor</i>
Hélianthème des Apennins	<i>Helianthemum apenninum</i>
Germandrée des montagnes	<i>Teucrium montanum</i>
Hippocrépe chevelue	<i>Hippocrepis comosa</i>

Espèces patrimoniales

Coqueuvre verte et jaune
(annexe IV de la Directive)

Lézard des murailles
(annexe IV de la Directive)

Fétuque de Patzkei
(liste rouge régionale)

Dynamique de la végétation

Cf annexe V

Exigences de l'habitat

- Maintenir un sol peu épais
- Maintenir l'ouverture du milieu

GESTION

Objectifs :

Maintenir cet habitat dans un bon état de conservation
Conserver sa surface actuelle

Actions :

- Débroussailler manuellement les zones envahies par la fruticée et la pinède
- Nettoyer régulièrement le site
- Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive

PELOUSE MESOXEROPHILE CALICOLE

Code Natura 2000
6210

Code Corine Biotopes
34.3227

Correspondance
phytosociologique

**Teucrio-
Mesobromenion**

Surface
1.4 ha

Intérêt écologique
★★

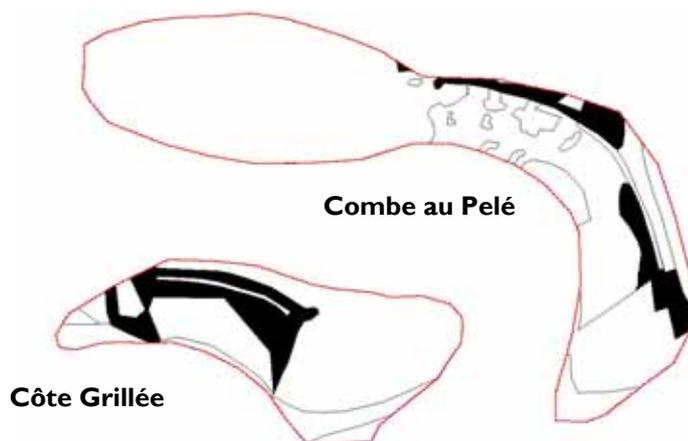
Etat de conservation
★★

Degré de menace
△

Statut de propriété
Communal/privé

Activités concernées
Gestion de la pelouse par
la Ville de Chaumont
Espace de détente

Localisation



Physionomie, structure

Pelouses rases à mi-rases, souvent très recouvrantes, dominées par les hémicryptophytes, notamment les graminées, surtout le Brome dressé ;

Espèces indicatrices du type d'habitat

Anthyllide vulnérable	<i>Anthyllis vulneraria</i>
Brome dressé	<i>Bromus erectus</i>
Cytise rampant	<i>Cytisus decumbens</i>
Fétuque de Léman	<i>Festuca lemanii</i>
Germandrée des montagnes	<i>Teucrium montanum</i>
Germandrée petit chêne	<i>Teucrium chamaedrys</i>
Hélianthème nummulaire	<i>Helianthemum nummularium</i>
Aspérule à l'esquinancie	<i>Asperula cynanchica</i>
Brachypode penné	<i>Brachypodium pinnatum</i>
Brunelle à grandes fleurs	<i>Prunella grandiflora</i>
Carline vulgaire	<i>Carlina vulgaris</i>
Cirse sans tige	<i>Cirsium acaule</i>
Globulaire allongée	<i>Globularia bisnagarica</i>
Hippocrépide à toupet	<i>Hippocrepis comosa</i>
Koelérie pyramidale	<i>Koeleria pyramidata</i>
Laïche printanière	<i>Carex caryophyllea</i>
Lin à feuilles me ⁿ ues	<i>Linum tenuifolium</i>
Pulsatille vulgaire	<i>Pulsatilla vulgaris</i>
Séséli des montagnes	<i>Seseli montanum</i>

Dynamique de la végétation

Cf. annexe V

Exigences de l'habitat

- Maintenir un sol peu épais
- Maintenir l'ouverture du milieu
- Maintenir une activité agricole extensive
- Eviter le piétinement (véhicule, surpâturage, surfréquentation)

Espèces patrimoniales

Damier de la Succise
(annexe II de la Directive)



Couleuvre verte et jaune
(annexe IV de la Directive)

Lézard des murailles
(annexe IV de la Directive)

Flambé
(Liste rouge régionale)

Fadet de la Mélèque
(liste rouge régionale)

GESTION

Objectifs :

Améliorer l'état de conservation de cet habitat (objectif bon état de conservation)
Conserver sa surface actuelle (Combe au Pelé) et accroître sa surface (Côte Grillée)

Actions :

- Entretien régulièrement par fauche
- Débroussailler manuellement les zones envahies par la fruticée et la pinède
- Nettoyer régulièrement le site
- Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive

PELOUSE OURLET MESOXEROPHILE CALCICOLE

Code Natura 2000
6210

Code Corine Biotopes
34.323

Correspondance
phytosociologique

**Coronillo-
Brachypodietum**

Surface
0.01 ha

Intérêt écologique
★

Etat de conservation
Faciès de dégradation de la
pelouse mésoxérophile

Degré de menace
△

Statut de propriété
Communal

Activités concernées
Espace de détente

Localisation



Combe au Pelé

Physionomie, structure

Pelouses assez élevées, souvent très recouvrantes, dominées par les hémicryptophytes, notamment les graminées, surtout le Brachypode penné ;

Espèces indicatrices du type d'habitat

Brachypode penné	<i>Brachypodium pinnatum</i>
Coronille bigarrée	<i>Coronilla varia</i>
Trèfle rougeâtre	<i>Trifolium rubens</i>
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>
Violette hérissée	<i>Viola hirta</i>
Primevère officinale	<i>Primula veris</i>
Gaillet commun	<i>Gallium mollugo</i>
Cytise rampant	<i>Cytisus decumbens</i>
Germandrée petit chêne	<i>Teucrium chamaedrys</i>
Héliantheme nummulaire	<i>Helianthemum nummularium</i>
Aspérule à l'esquinancie	<i>Asperula cynanchica</i>

Espèces patrimoniales

Couleuvre verte et jaune
(annexe IV de la Directive)

Lézard des murailles
(annexe IV de la Directive)

Azuré des coronilles
(Liste rouge européenne)

Flambé
(Liste rouge régionale)

Dynamique de la végétation

Cf annexe V

Exigences de l'habitat

- Maintenir l'ouverture du milieu
- Maintenir une activité agricole extensive
- Eviter le piétinement (véhicule, surpâturage, surfréquentation)

GESTION

Objectifs :

Passage progressif vers la pelouse mésoxérophile calcicole

Actions :

- Entretien régulièrement par fauche
- Débroussailler manuellement les zones envahies par la fruticée et la pinède

PE LOUSE MONTAGNARDE XEROPHILE A SESLERIE

Code Natura 2000

6210

Code Corine Biotopes

34.325

Correspondance
phytosociologique

***Viola rupestris-
Seslerietum***

Surface

1.5 ha

Intérêt écologique

★★★

Etat de conservation

★★

Degré de menace

△

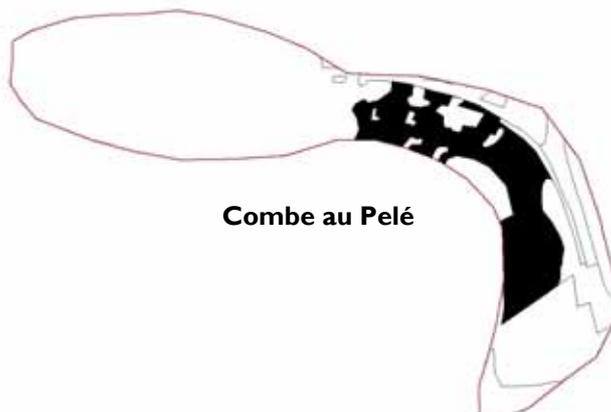
Statut de propriété

Communal/privé

Activités concernées

Espace de détente

Localisation



Physionomie, structure

Pelouses rases à mi-rases (recouvrement moyen de 90-95 %), d'aspect général marqué par la Seslérie bleuâtre (physionomie typique de seslériades de pente en gradins).

Espèces indicatrices du type d'habitat

Brunelle à grandes fleurs	<i>Prunella grandiflora</i>
Genêt poilu	<i>Genista pilosa</i>
Germandrée des montagnes	<i>Teucrium montanum</i>
Germandrée petit chêne	<i>Teucrium chamaedrys</i>
Globulaire gr. vulgaire	<i>Globularia gr. vulgaris</i>
Laïche glauque	<i>Carex flacca</i>
Phalangère rameuse	<i>Anthericum ramosum</i>
Polygala vulgaire	<i>Polygala vulgaris</i>
Pulsatille vulgaire	<i>Pulsatilla vulgaris</i>
Seslérie bleuâtre	<i>Sesleria caerulea</i>
Boucage saxifrage	<i>Pimpinella saxifraga</i>
Brize intermédiaire	<i>Briza media</i>
Brome dressé	<i>Bromus erectus</i>
Carline vulgaire	<i>Carlina vulgaris</i>
Cirse sans tige	<i>Cirsium acaule</i>
Épervière piloselle	<i>Hieracium pilosella</i>
Hippocrépide à toupet	<i>Hippocrepis comosa</i>
Lin à feuilles menues	<i>Linum tenuifolium</i>
Polygala du calcaire	<i>Polygala calcarea</i>
Potentille printanière	<i>Potentilla neumanniana</i>
Scabieuse colombarie	<i>Scabiosa columbaria</i>
Séséli des montagnes	<i>Seseli montanum</i>

Espèces patrimoniales

Damier de la Succise
(annexe II de la Directive)

Couleuvre verte et jaune
(annexe IV de la Directive)

Lézard des murailles
(annexe IV de la Directive)

Flambé
(Liste rouge régionale)

Fadet de la Mélisque
(liste rouge régionale)

Dynamique de la végétation

Cf annexe V

Exigences de l'habitat

- Maintenir un sol peu épais
- Maintenir l'ouverture du milieu
- Maintenir une activité agricole extensive
- Eviter le piétinement (véhicule, surpâturage, surfréquentation)

GESTION

Objectifs :

Améliorer l'état de conservation de cet habitat (objectif bon état de conservation)
Accroître sa surface (Combe au Pelé)

Actions :

- Débroussailler manuellement les zones envahies par la fruticée et la pinède
- Nettoyer régulièrement le site
- Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive

PELOUSE DES ROCHERS CALCAIRES ENSOLEILLÉE

Code Natura 2000

6210

Code Corine Biotopes

34.332

Correspondance
phytosociologique

***Teucrio-Melicetum
ciliatae***

Surface

- ha

Intérêt écologique

★★★

Etat de conservation

★★★

Degré de menace

△

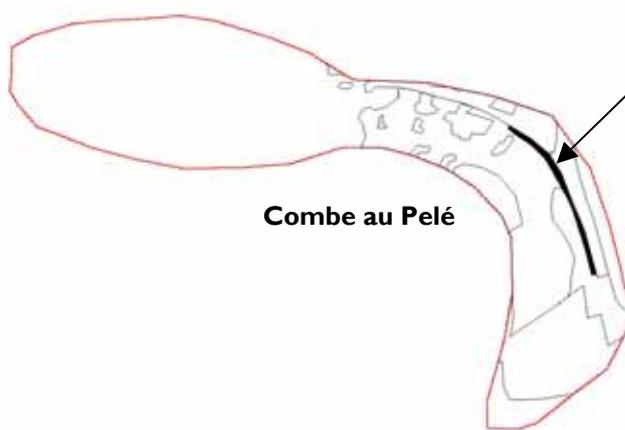
Statut de propriété

Communal/privé

Activités concernées

-

Localisation



Physionomie, structure

Pelouses rases, moyennement recouvrantes (30 à 60 %, parfois 80 %), dominées par les hémicryptophytes (*Melica ciliata*, *Sesleria albicans*) et les chamaephytes (*Teucrium chamaedrys*, *Genista pilosa*).

Espèces indicatrices du type d'habitat

Seslérie bleue	<i>Sesleria albicans</i>
Hélianthème des Apennins	<i>Helianthemum apenninum</i>
Orpin blanc	<i>Sedum album</i>
Mélique ciliée	<i>Melica ciliata</i>
Germandrée des montagnes	<i>Teucrium montanum</i>
Germandrée petit-chêne	<i>Teucrium chamaedrys</i>
Globulaire ponctuée	<i>Globularia punctata</i>
Ail à tête ronde	<i>Allium sphaerocephalon</i>
Genêt poilu	<i>Genista pilosa</i>
Thym précoce	<i>Thymus praecox</i>
Hélianthème blanchâtre	<i>Helianthemum canum</i>
Hippocrélide chevelue	<i>Hippocrepis comosa</i>
Potentille vernale	<i>Potentilla tabernaemontani</i>
Épiaire droite	<i>Stachys recta</i>
Centaurée scabieuse	<i>Centaurea scabiosa</i>
Arabette hirsute	<i>Arabis hirsuta</i>
Pette Sanguisorbe	<i>Sanguisorba minor</i>

Dynamique de la végétation

Cf annexe V

Exigences de l'habitat

- Maintenir un sol peu épais
- Maintenir l'ouverture du milieu
- Eviter le piétinement (véhicule, surpâturage, surfréquentation)

Espèces patrimoniales

Damier de la Succise

(annexe II de la Directive)

Couleuvre verte et jaune

(annexe IV de la Directive)

Lézard des murailles

(annexe IV de la Directive)

Flambé

(Liste rouge régionale)

Fadet de la Mélique

(liste rouge régionale)

Hélianthème blanchâtre

(Protection régionale)

Hélianthème des apennins

(Liste rouge régionale)

Holostée en Ombelle

(Liste rouge régionale)

Alsine fasciculée

(liste rouge régionale)

GESTION

Objectifs :

Maintenir cet habitat dans un bon état de conservation
Conserver sa surface actuelle (Combe au Pelé)

Actions :

- Débroussailler manuellement les zones envahies par la fruticée et la pinède
- Nettoyer régulièrement le site
- Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive

EBOULIS CALCAIRES THERMOPHILES

Code Natura 2000

8160

Code Corine Biotopes

61.313

Correspondance
phytosociologique

***Sileno iberidetum
durandii***

Surface

0.6 h a

Intérêt écologique

★★★

Etat de conservation

★★★

Degré de menace

△

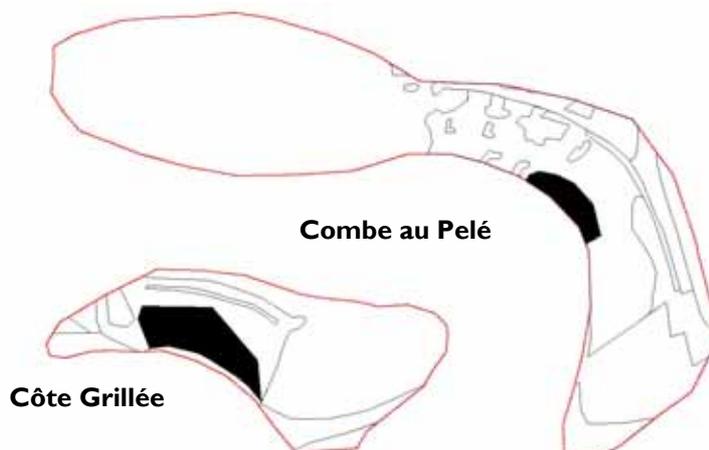
Statut de propriété

Communal/privé

Activités concernées

-

Localisation



Physionomie, structure

Eboulis caractérisé par une végétation rase dont le recouvrement est très faible (<25%).

Espèces indicatrices du type d'habitat

Rumex en écusson

Galeopsis à feuilles étroites

Globulaire ponctuée

Silene glaéreux

Epipactis brun rouge

Thym précoce

Hélianthème blanchâtre

Petite Sanguisorbe

Rumex scutatus

Galeopsis angustifolia

Globularia punctata

Silene glaerosa

Epipactis atrorubens

Helleborus foetidus

Hieracium pilosella

Sanguisorba minor

Espèces patrimoniales

Couleuvre verte et jaune
(annexe IV del a Directive)

Lézard des murailles
(annexe IV de la Directive)

Azuré des coronilles
(Liste rouge européenne)

Flambé
(Liste rouge régional e)

Fadet del a Mérique
(liste rouge régional e)

Ptychotis à feuilles variées
(liste rouge régional e)

Silène glaéreux
(liste rouge régional e)

Dynamique de la végétation

Cf annexe V

Exigences de l'habitat

- Maintenir un sol peu épais
- Maintenir l'ouverture du milieu
- Eviter le piétinement (véhicule, surpâturage, surfréquentation)

GESTION

Objectifs :

Maintenir cet habitat dans un bon état de conservation
Conserver sa surface actuelle

Actions :

- Débroussailler manuellement les zones envahies par la fruticée et la pinède
- Nettoyer régulièrement le site
- Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive

HETRAIE-CHENAIE/ CHENAIE CHARMAIE CALCIPHILE

Code Natura 2000

9130

Code Corine Biotopes

41.13 (Hêtraie)

41.27 (Chênaie)

Correspondance
phytosociologique

***Galio odorati* Fagetum
(Hêtraie)**

***Carpinion betuli*
(Chênaie)**

Surface

0.1 ha (Hêtraie)

0.2 ha (Chênaie)

Intérêt écologique

★★

Etat de conservation

★★★

Degré de menace

△

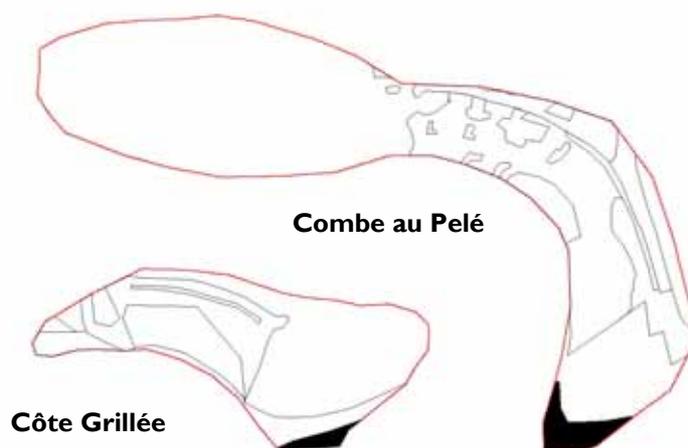
Statut de propriété

Communal/privé

Activités concernées

Espace de détente

Localisation



Physionomie, structure

Forêt se présentant sous forme de futaie largement dominée par le Hêtre accompagné du Chêne sessile, des Erables, du Frêne commun... Le sylvoécieux Chênaie charmaie est dominé par le chêne et le charme accompagné du Frêne.

Le sous-bois est dominé, quant à lui, par le Charme, l'Erable champêtre, le Noisetier et divers arbustes calcicoles.

Le tapis herbacé est diversement constitué selon la densité du couvert arborescent.

Espèces indicatrices du type d'habitat

Aspérule odorante	<i>Galium odoratum</i>
Mélique uniflore	<i>Melica uniflora</i>
Asperge des bois	<i>Ornithogalum pyrenaicum</i>
Ranuncule tête d'or	<i>Ranunculus auricomus</i>
Gouet tacheté	<i>Arum maculatum</i>
Parisette	<i>Paris quadrifolia</i>
Lamier jaune	<i>Lamium galeobdolon</i>
Euphorbe des bois	<i>Euphorbia amygdaloides</i>
Néottie nid d'oiseau	<i>Neottia nidus-avis</i>
Sceau de Salomon multiflore	<i>Polygonatum multiflorum</i>
Violette des bois	<i>Viola reichenbachiana</i>

Espèces patrimoniales

Fadet de la Mélique
(liste rouge régionale)

Dynamique de la végétation

Cf annexe V

Exigences de l'habitat

→ Eviter les coupes rases trop importantes

GESTION

Objectifs :

Maintenir cet habitat dans un bon état de conservation
Accroître sa surface

Actions :

→ Favoriser l'installation des essences de feuillus dans les pinèdes

LEGENDE

FICHES HABITATS

Intérêt écologique

L'intérêt écologique est défini selon les critères suivants : la rareté de l'habitat, sa surface réelle et potentielle sur le site, et les espèces patrimoniales qu'il abrite.

★★★ Intérêt fort

★★ Intérêt moyen

★ Intérêt faible

Etat de conservation

L'état de conservation de l'habitat est considéré sur le site comme étant :

★★★ Bon

★★ Moyen

★ Faible

Degré de menace

L'habitat est menacé sur le site de manière :

△△△ Importante

△△ Moyenne

△ Faible

B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 10

Liste et statut de la flore présente sur le site Natura 2000

DOCOB site Natura 2000 n°18 "Pelouses de la Côte de Chaumont à Brottes (52)"

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Observateurs					Statuts		Niveau de rareté (site Natura 2000)
		ROYER et RAMEAU (1971)	ROYER (1998)	VAILLANT (2000-2001)	ROYER (2002)	BECU (2003)	Protection régionale	Liste rouge régionale	
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore					+			
<i>Aceras anthropophorum</i>	Homme pendu					+			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille					+			
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostis commun					+			
<i>Allium sphaerocephalon</i>	Ail à tête ronde	+			+	+			
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés					+			
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidale					+			
<i>Anthericum ramosum</i>	Phalangère rameuse	+			+	+			
<i>Anthyllis vulneraria</i>	Vulnéraire				+	+			
<i>Aquilegia vulgaris</i>	Ancolie vulgaire					+			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Avoine élevée					+			
<i>Arenaria leptoclados</i>	Sabline à feuilles de serpolet				+				
<i>Asperula cynanchica</i>	Herbe à l'esquinancie	+			+	+			
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné	+			+	+			
<i>Briza media</i>	Brize intermédiaire				+	+			
<i>Bromus erectus</i>	Brome érigé	+			+	+			
<i>Bupleurum falcatum</i>	Buplèvre en faux	+			+	+			
<i>Campanula rotundifolia</i>	Campanule à feuilles rondes	+			+				
<i>Cardaminopsis arenosa</i>	Arabette des sables					+			
<i>Carex caryophylla</i>	Laïche printanière					+			
<i>Carex flacca</i>	Laïche glauque	+			+	+			
<i>Carlina vulgaris</i>	Carlina vulgaire		+		+	+			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme					+			
<i>Centaurea scabiosa</i>	Centaurée scabieuse				+	+			
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Cerfeuil penché					+			
<i>Cirsium acaule</i>	Cirse acaule	+			+	+			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin					+			
<i>Corylus avelana</i>	Noisetier					+			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne					+			
<i>Cytisus decumbens</i>	Cytise couché				+	+			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle					+			
<i>Dianthus carthusianorum</i>	Œillet des chartreux					+			
<i>Epilobium montanum</i>	Epilobe des montagnes					+			

DOCOB site Natura 2000 n°18 "Pelouses de la Côte de Chaumont à Brottes (52)"

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Observateurs					Statuts		Niveau de rareté (site Natura 2000)
		ROYER et RAMEAU (1971)	ROYER (1998)	VAILLANT (2000-2001)	ROYER (2002)	BECU (2003)	Protection régionale	Liste rouge régionale	
<i>Epipactis atrorubens</i>	Epipactis brun rouge	+				+			
<i>Erophila verna</i>	Drave printanière				+				
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre					+			
<i>Festuca lemanii</i>	Festuche de Léman				+	+			
<i>Festuca patzkei</i> (= <i>longifolia</i>)			+					+	?
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage					+			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun					+			
<i>Galeopsis angustifolia</i>	Galéopsis à feuilles étroites	+				+			
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun					+			
<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune				+	+			
<i>Genista pilosa</i>	Genêt poilu					+			
<i>Genista tinctoria</i>	Genêt des teinturiers					+			
<i>Genistella sagitalis</i>	Genêt ailé					+			
<i>Geum urbanum</i>	Benoite commune					+			
<i>Globularia wilkommii</i>	Globulaire	+			+	+			
<i>Hedera helix</i>	Lierre					+			
<i>Helianthemum apenninum</i>	Hélianthème blanc			+		+		+	RR
<i>Helianthemum canum</i>		+		+	+		+	+	
<i>Helianthemum nummularium</i>	Hélianthème jaune				+	+			
<i>Helleborus foetidus</i>	Hellébore fétide					+			
<i>Hieracium bifidum</i>					+				
<i>Hieracium glaucinum</i>	Epervière précoce					+			
<i>Hieracium maculatum</i>	Epervière tachée					+			
<i>Hieracium murorum</i>	Epervière des murs	+							
<i>Hieracium pilosella</i>	Piloselle	+			+	+			
<i>Hippocrepis comosa</i>	Fer à cheval	+			+	+			
<i>Holosteum umbellatum</i>	Holostée en ombelle		+		+			+	?
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé				+	+			
<i>Juniperus communis</i>	Genévrier commun				+	+			
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs					+			
<i>Koeleria pyramidata</i>	Koelerie pyramidale	+			+	+			
<i>Lactuca perennis</i>	Laitue vivace					+			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune					+			

DOCOB site Natura 2000 n°18 "Pelouses de la Côte de Chaumont à Brottes (52)"

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Observateurs					Statuts		Niveau de rareté (site Natura 2000)
		ROYER et RAMEAU (1971)	ROYER (1998)	VAILLANT (2000-2001)	ROYER (2002)	BECU (2003)	Protection régionale	Liste rouge régionale	
<i>Leontodon hispidus subsp hispidus</i>	Léontodon variable	+			+				
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite					+			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun					+			
<i>Linaria repens</i>	Linaire striée	+							
<i>Linum catharticum</i>	Lin purgatif	+			+	+			
<i>Linum tenuifolium</i>	Lin à feuilles étroites				+	+			
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass commun					+			
<i>Lonicera xylosteum</i>	Camerisier					+			
<i>Lotus corniculatus subsp corniculatus</i>	Lotier corniculé					+			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline					+			
<i>Melica ciliata</i>	Mélique ciliée				+	+			
<i>Minuartia fasciculata (= rubra)</i>	Alsine fasciculée		+		+			+	?
<i>Minuartia hybrida</i>	Alsine à feuilles ténues				+				
<i>Monotropa hypopitys</i>	Sucepin			+		+			
<i>Ononis repens</i>	Bugrane rampante					+			
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés					+			
<i>Picris hieracioides</i>	Picris fausse épervière	+							
<i>Pimpinella saxifraga</i>	Petit Boucage	+			+	+			
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir					+			
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre					+			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé					+			
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés					+			
<i>Polygonatum odoratum</i>	Sceau de salomon odorant	+				+			
<i>Potentilla neumaniana</i>	Potentille printanière	+			+	+			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante					+			
<i>Prunus mahaleb</i>	Bois de Sainte Lucie				+	+			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier					+			
<i>Ptychotis saxifraga</i>	Ptychotis à feuilles variées	+	+		+			+	?
<i>Pulsatilla vulgaris</i>	Pulsatille					+			
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile					+			
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule acre					+			
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	+				+			
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	+							

DOCOB site Natura 2000 n°18 "Pelouses de la Côte de Chaumont à Brottes (52)"

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Observateurs					Statuts		Niveau de rareté (site Natura 2000)
		ROYER et RAMEAU (1971)	ROYER (1998)	VAILLANT (2000-2001)	ROYER (2002)	BECU (2003)	Protection régionale	Liste rouge régionale	
<i>Rhinanthus alectorolophus</i>	Rhinanthe vélué					+			
<i>Ribes uva-crispa</i>	Groseiller épineux					+			
<i>Rosa canina</i>	Eglantier					+			
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille sauvage					+			
<i>Rumex scutatus</i>	Oseille ronde					+			
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault					+			
<i>Sanguisorba minor</i>	Pimprenelle	+			+	+			
<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse	+			+	+			
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée					+			
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre					+			
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc				+	+			
<i>Sedum reflexum</i>	Orpin réfléchi					+			
<i>Sedum sexangulare</i>	Orpin de Bologne				+				
<i>Senecio erucifolius</i>	Séneçon à feuilles de roquette	+							
<i>Senecio jacobea</i>	Séneçon jacobée					+			
<i>Seseli montanum</i>	Séseli des montagnes	+			+	+			
<i>Sesleria caerulea</i>	Seslérie bleuâtre	+			+	+			
<i>Silene glauca</i>	Silène glauque	+				+	+	+	AC
<i>Silene latifolia subsp alba</i>	Compagnon blanc					+			
<i>Sorbus aria</i>	Alisier blanc					+			
<i>Stachys recta</i>	Epiaire dressée	+			+	+			
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée					+			
<i>Teucrium chamaedrys</i>	Germandrée petit chêne	+			+	+			
<i>Teucrium montanum</i>	Germandrée des montagnes	+			+	+			
<i>Thlaspi montanum</i>	Tabouret des montagnes			+		+			
<i>Thymus praecox</i>	Serpolet couché	+			+	+			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés					+			
<i>Trisetum flavescens</i>	Avoine dorée					+			
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane					+			

B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 11

Liste et statut de la faune présente sur le site Natura 2000

Signification des symboles utilisés

Protection et menace :

Europe

Dir Hab. : Directive "Habitats-Faune-Flore" (directive européenne n°92/43/CEE du 21/05/92)

Annexe II : espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation

Annexe IV : espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

Dir Ois. : Directive "Oiseaux" (directive européenne n°79/409/CEE du 02/05/92)

Annexe I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale)

Berne : Convention de Berne (convention du 19/09/79)

Annexe II : espèces de faune strictement protégées

LR Eur : Liste Rouge Européenne

Pour les rhopalocères d'après Conseil de l'Europe, 1996

France

PR N. : Protection nationale (arrêté du 22/07/93)

LR N. : Liste Rouge Nationale*

Ex : espèce disparue

R : espèce rare

E : espèce en danger

S : espèce à surveiller

V : espèce vulnérable

I : espèce au statut indéterminé

* Source : MAURIN H. et coll. (1994) - *Le Livre Rouge. Inventaire de la faune menacée en France* - MNHN, WWF, Nathan, 176 p.

Champagne-Ardenne

LR C-A :

Listes Rouges Régionales (d'après DIREN Champagne-Ardenne)

Ex : espèce disparue

R : espèce rare

E : espèce en danger

S : espèce à surveiller

V : espèce vulnérable

I : espèce au statut indéterminé

Lépidoptères Rhopalocères recensés sur le site Natura 2000

Espèces	LECONTE R. 2003		VAILLANT A. 2002 Côte Grillée	Données ZNIEFF 1998	Protection et menace					
	Combe au Pelé	Côte Grillée			Europe			France		Champagne-Ardenne
					Dir. Hab.	Berne	LR Eur.	Pr. N	LR N	LR C-A
HESPERIIDAE										
<i>Carcharodus alceae</i>	x									
PAPILIONIDAE										
<i>Iphiclides podalirius</i>	x			x					x	
PIERIDAE										
<i>Pieris rapae</i>	x	x								
<i>Colias hyale</i>	x									
<i>Gonepteryx rhamni</i>	x									
LYCAENIDAE										
<i>Cupido minimus</i>	x									
<i>Cyaniris semiargus</i>	x									
<i>Polyommatus icarus</i>	x									
<i>Lysandra coridon</i>	x									
<i>Lysandra bellargus</i>	x									
<i>Aricia agestis</i>	x									
<i>Plebejus argyrognomon</i>		x				x				
NYMPHALIDAE										
<i>Lasiommata maera</i>		x								
<i>Lasiommata megera</i>		x								
<i>Coenonympha glycerion</i>	x								x	
<i>Coenonympha arcania</i>	x	x								
<i>Coenonympha pamphilus</i>	x									
<i>Pyronia tithonus</i>	x									
<i>Maniola jurtina</i>	x									
<i>Melanargia galathea</i>	x									
<i>Clossiana dia</i>	x									
<i>Limenitis camilla</i>	x	x								
<i>Aglais urticae</i>		x								
<i>Inachis io</i>	x									
<i>Vanessa cardui</i>	x									
<i>Euphydryas aurinia</i>			x		II	II	x	x	E	x

Nomenclature selon :

LAFRANCHIS T. (2000) - Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles - Collection Parthénope, Editions Biotop^e, Mèze (France), 448 p.

Orthoptères recensés sur le site Natura 2000

Espèces	LECONTE R. 2003		COPPA G. 2000	COPPA G. et al. 1999	Données ZNIEFF 1998	Liste rouge Champagne- Ardenne
	Combe au Pelé	Côte Grillée				
ENSIFERES						
<i>Phaneroptera falcata</i>	x					
<i>Tetigonia viridissima</i>	x					
<i>Decticus verrucivorus</i>					x	x
<i>Platycleis albopunctata</i>	x			x		x
<i>Metrioptera bicolor</i>	x					
<i>Metrioptera roeselii</i>	x					
<i>Nemobius sylvestris</i>		x				
CAELIFERES						
<i>Calliptamus barbarus</i>	x		x	x		x
<i>Calliptamus italicus</i>					x	x
<i>Oedipoda coerulescens</i>	x				x	x
<i>Chrysochraon dispar</i>	x					
<i>Chrysochraon brachypterus</i>	x					
<i>Stenobothrus lineatus</i>	x	x				
<i>Stenobothrus nigromaculatus</i>			x			x
<i>Chorthippus biguttulus</i>	x	x		x		
<i>Chorthippus mollis</i>			x	x		x
<i>Euchorthippus declivus</i>	x	x		x		
<i>Euchorthippus pulvinatus</i>			x	x		x

Nomenclature selon :

DEFAUT B. (2001) – La détermination des orthoptères de France, 2ème édition – Bédeilhac, 83 p.

Autres insectes recensés sur le site Natura 2000

Espèces	LECONTE R. 2003 Combe au Pelé	Données ZNIEFF 1998
MANTOPTERES		
<i>Mantis religiosa</i>	x	x
HOMOPTERES		
<i>Cicadetta montana</i>		x
NEVROPTERES		
<i>Libelloides coccajus</i>	x	

Amphibiens et reptiles recensés sur le site Natura 2000

AMPHIBIENS						
Espèces		VAILLANT A. 2002 - 2003	Protection et menace			
			Europe	France		Ch.-Ard.
			Dir. Hab.	Pr. N	LR N	LR C-A
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	X		x	S	
<i>Alytes obstetricans</i>	Crapaud accoucheur	X	An. IV	x	I	§

REPTILES						
Espèces		VAILLANT A. 2002 - 2003	Protection et menace			
			Europe	France		Ch.-Ard.
			Dir. Hab.	Pr. N	LR N	LR C-A
<i>Coluber viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	X	An. IV	x	S	V
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	X		x	S	
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	X				S
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	X	An. IV	x	S	

B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 12

Fiches espèces de l'Annexe II de la Directive « Habitats »

Exigences de l'espèce

→ Préserver les habitats de pelouse mésoxérophile calcicole et d'éboulis où se développent ses plantes-hôtes (*Scabiosa pratensis* et *Knautia arvensis*).

Recommandations de gestion

→ Débroussailler manuellement les zones envahies par la fruticée et la pinède, et faucher les zones de pelouses pour maintenir l'ouverture des milieux.

→ Suivre la (les) population(s) de Damier de la Succise



C – GESTION ECOLOGIQUE

Annexe 13

Fiches d'actions

ACTION GH 1

ENTREtenir REGULIEREMENT PAR FAUCHE

Priorité : ★★★

Objectifs de l'action : Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles

Habitat visé : Pelouse mésoxérophile calcicole

Zone concernée : Pelouses localisées sur le plateau ; superficie de 0,44 hectares

Description de l'action :

Cette action consiste en une fauche annuelle afin d'éviter la fermeture de la pelouse localisée sur le plateau (envahissement par les graminées sociales et colonisation par les ligneux).

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :

- A FH 004 : Maintien de l'ouverture des parcelles par fauche ou pâturage extensif

(Le cahier des charges relatif à cette mesure est joint ci-après).

Recommandations techniques :

- ✓ Les produits de fauche seront exportés pour éviter l'enrichissement du sol.

Maître d'œuvre potentiel :

Ville de Chaumont

Périodicité / Période d'intervention / Durée de l'opération :

1 fois /an entre mi-juillet et début février

Coût de l'opération :

Cf. Contrats Natura 2000

Maintien de l'ouverture de parcelles par fauche ou pâturage extensif

Investissement

Opération consistant à maintenir des surfaces de pelouses, de prairies ou de marais dans des conditions d'ouverture favorable aux habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

La mise en place d'un pâturage ne pourra être réellement efficace que si des moyens d'enclorre les parcelles et de les diviser sont envisagés. De plus, la contention des animaux, dans le cas de grandes parcelles notamment, peut nécessiter la mise en place d'un parc de contention.

Critères techniques

- Fertilisation interdite
- Destruction mécanique des ligneux et des refus
- Produits phytocides et phytosanitaires interdits

En cas de pâturage :

- Chargement instantané inférieur à 1,00 UGB/ha

En cas de fauche :

- Fauche après le 14 juillet
- dans les milieux fragiles enlèvement des produits de fauche à une distance minimale de 20 mètres au-delà de la zone d'intervention

Critères financiers : 45,00 € par hectare et par an

Justificatifs

- Plan de situation précis des interventions

* En cas de pâturage :

- Relevé des périodes de pâturage et des effectifs concernés

* En cas de fauche :

- Dates d'intervention

ACTION GH 2

DEBROUSSAILLER MANUELLEMENT LES ZONES ENVAHIES PAR LA FRUTICEE ET LA PINEDE

Priorité : ★★★

Objectifs de l'action : Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles / Restaurer et entretenir les éboulis

Habitats visés : Eboulis calcaires thermophiles, dalles rocheuses à Sedums, pelouses mésoxérophiles calcicoles, pelouses montagnardes xérophiles à Sesslerie

Zone concernée : Pelouses localisées sur les pentes et éboulis ; superficie de 1,9 ha au total, mais 1,5 ha en laissant quelques îlots de fruticée

Description de l'action :

Cette opération concerne l'ensemble des habitats de pelouses (particulièrement sur pente puisque inaccessibles pour une faucheuse) et les éboulis (essentiellement sur les marges en contact avec les zones boisées). Il s'agit de débroussailler manuellement les ligneux qui ont tendance à gagner sur ces milieux.

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :

- A FH 005.0B : Lutte contre la fermeture des milieux par progression des ligneux (débroussaillage manuel)

(Le cahier des charges relatif à cette mesure est joint ci-après).

Recommandations techniques :

- ✓ Il convient de maintenir des îlots de fruticée pour la faune fréquentant le site (exemple : le Flambé).
- ✓ Les produits de coupe seront exportés pour éviter l'enrichissement du sol. Pour les mêmes raisons, si ces produits sont brûlés, cette action devra se faire sur des places prédéfinies en dehors des habitats visés.

Maître d'œuvre potentiel :

Ville de Chaumont et/ou Nature Haute-Marne (chantiers nature)

Périodicité / Période d'intervention / Durée de l'opération :

Tous les 3 ans, entre la 15 août et le 1^{er} février

Coût de l'opération :

Cf. Contrats Natura 2000

**Lutte contre la fermeture des milieux par progression des ligneux
Débroussaillage MANUEL**

Investissement

Opération consistant à réouvrir des surfaces de pelouses ou prairies embroussaillées dans des conditions favorables aux habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Critères techniques

- Débroussaillage manuel
- Travaux interdits entre le 1^{er} février et le 15 août.
- Enlèvement des végétaux en dehors de la zone travaillée.
- 1 passage en entretien obligatoire pendant la période de 5 ans suivant la date de réouverture du milieu contractualisée au titre de Natura 2000.

Critères financiers

A FH.005 0B : débroussaillage manuel : 750,00 € par hectare

Justificatifs

- Plan de situation des interventions
- Factures ou mémoire de taillé des travaux réalisés

ACTION GH 3 NETTOYER REGULIEREMENT LE SITE

Priorité : ★ ★

Objectifs de l'action : Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles / Restaurer et entretenir les éboulis

Habitats visés : Eboulis calcaires thermophiles, dalles rocheuses à Sedums, pelouses mésoxérophiles calcicoles, pelouses montagnardes xérophiles à Séslerie

Description de l'action :

Cette opération consiste à ramasser régulièrement les détritiques et autres dépôts sur le site Natura 2000, et à limiter les places de feux.

Recommandations techniques :

-

Maître d'œuvre potentiel :

Ville de Chaumont

Remarque : La Ville de Chaumont effectue d'ores et déjà cette action.

Périodicité / Période d'intervention / Durée de l'opération :

Plusieurs passages chaque année, en particulier pendant la période estivale

Coût de l'opération :

-

ACTION GH 4

FAVORISER L'INSTALLATION DES ESSENCES FEUILLUES DANS LA PINEDE

Priorité : ★★★

Objectifs de l'action : Restaurer l'habitat de chênaie-charmaie (sylvofaciès de la hêtraie)

Habitat visé : Chênaie-Charmaie calciphile, Hêtraie-Chênaie

Zone concernée : Pinèdes (superficie de 6,9 hectares)

Description de l'action :

Cette opération concerne les zones de pinèdes et consiste à favoriser l'installation des feuillus pour remplacer progressivement les résineux.

Cette opération de gestion peut être intégrée à un Contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :

- F 27.004 : Accompagnement du retour du feuillu dans les peuplements résineux

(Le cahier des charges relatif à cette mesure est joint ci-après).

Recommandations techniques :

- ✓ L'intégration de cet objectif dans le nouvel aménagement de la Forêt communale de Chaumont (pour la parcelle 078 ZB 418a) sera réalisée dans le cadre de l'opération AD 2.
- ✓ Les essences feuillues favorisées seront le Chêne pédonculé, l'Erable champêtre, l'Erable sycomore, le Frêne, le Charme, le Tilleul à grandes feuilles, l'Alisier torminal.

Maître d'œuvre potentiel :

Ville de Chaumont et Office National des Forêts

Périodicité / Période d'intervention / Durée de l'opération :

-

Coût de l'opération :

Cf. Contrats Natura 2000

Accompagnement du retour du feuillu dans les peuplements résineux

Investissement

Opération de repérage et de dégagement localisés de semis et tiges individualisées (stade gaulis) d'essences feuillues au détriment d'un peuplement résineux en vue d'atteindre l'habitat objectif retenu dans le DOCOB (réservé aux boisements non éligibles aux aides du ministère chargé des forêts).

Critères techniques

- L'opération consiste en la valorisation de l'accru naturel par des dégagements localisés.
- La surface minimale d'un projet est de **1 ha** et le projet peut être constitué de plusieurs îlots d'une surface unitaire minimale de 20 ares.
- L'opération consiste, pour chaque passage, en :
 - un dégagement des tâches de semis
 - un détournement des tiges individualisées
- Les essences travaillées doivent être conformes à la station ; elles seront définies lors de l'élaboration du contrat en fonction de la station et des essences présentes dans le recru
- Un mélange de **quatre essences** feuillues minimum est requis, chaque essence devant représenter une surface minimale objectif de 15 %.
- La densité minimale objectif à 15 ans par îlot est de **300 tiges feuillues par ha** bien réparties.
- Protection individuelle des chênes et feuillus précieux.
- Engagement d'entretien pendant 15 ans à partir de la première intervention contractualisée au titre de Natura 2000.

Critères financiers

Le coût forfaitaire de l'opération est de **600,00 € par hectare et par passage** sur la base de 4 passages sur une durée de 15 ans.

Justificatifs

- Plan de localisation des parcelles avec mention de la surface de chaque îlot.
- Factures ou mémoire détaillé des travaux réalisés.

Le contrôle portera sur les essences et les densités ; sont prises en compte pour le calcul de la densité :

- les tiges de plus de 3 mètres de hauteur et situées à plus de 5 m l'une de l'autre.
- Les tâches de semis sont comptabilisées pour un équivalent de 1 tige par tranche de 25 m².

ACTION SE 1

INVENTORIER L'ENTOMOFAUNE

N R M

Priorité : ★★

Objectifs de l'action : Améliorer les connaissances sur la faune

Espèce visée : Damier de la Succise

Description de l'action :

Cet inventaire s'oriente principalement vers la recherche des insectes inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats », notamment le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) contacté sur le site en 2002. Il s'agit en particulier de confirmer ou non l'utilisation des pelouses comme territoire de reproduction pour cette espèce.

Recommandations techniques :

- ✓ Les prospections devront être réalisées les journées chaudes et ensoleillées, avec un vent faible.
- ✓ Les secteurs accueillant les plantes hôtes du Damier de la Succise seront visités en priorité (zones à Scabieuses et Kauties).

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité :

1^{ère} année d'application du DOCOB
1 passage tous les 15 jours

Période d'intervention :

Entre mi-avril et fin-juin

Durée de l'opération :

½ journées par passage

Coût de l'opération :

6 prospections x ½ journée x 200 €/jour = 600 €

ACTION SE 2 INVENTOIRIER L'HERPETOFAUNE

Priorité : ★

Objectifs de l'action : Améliorer les connaissances sur la faune

Espèces visées : Lézard vert, Lézard des souches, Couleuvre verte et jaune

Description de l'action :

Cet inventaire s'oriente principalement vers la recherche des reptiles inscrits à l'annexe IV de la Directive « Habitats », notamment le Lézard vert, le Lézard des souches et la Couleuvre verte et jaune, potentiellement présents sur le site.

Recommandations techniques :

- ✓ Les prospections devront être réalisées les journées de beau temps, en avril-début mai, période où les reptiles, au sortir de l'hibernation, s'exposent, immobiles, au soleil.

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire d'up atrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité :

1^{ère} année d'application du DOCOB
3 passages (intervalle de 15 jours), groupés avec l'inventaire de l'entomofaune

Période d'intervention :

En avril-mai

Durée de l'opération :

-

Coût de l'opération :

Coût intégré à l'inventaire de l'entomofaune

ACTION SE 3 INVENTORIER LES CHIROPTERES

Priorité : ★ ★

Objectifs de l'action : Améliorer les connaissances sur la faune

Espèces visées : Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Bechstein

Description de l'action :

Cet inventaire s'oriente principalement vers la recherche des chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », notamment le Petit et le Grand Rhinolophe, le Vespertilion à oreilles échancrées et le Vespertilion de Bechstein, potentiellement présents sur le site.

Recommandations techniques :

- ✓ L'inventaire des chauves-souris devra être réalisé à l'aide d'un détecteur d'ultrasons possédant l'expansion de temps.
- ✓ 2 passages seront nécessaires.
- ✓ Les différents milieux présents dans le site seront inventoriés.

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité :

3^{ème} année

Période d'intervention :

Juillet-août (période d'envol des jeunes)

Durée de l'opération :

2 jours (1 jour par passage)

Coût de l'opération :

- Prospections : 2 jours x 200 €/jour = 400€
- Analyse des données : avec opération AD3

ACTION SE 4

SUIVRE LES INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS DE LA DIRECTIVE

Priorité : ★★★

Objectifs de l'action : Evaluer l'impact de la gestion

Habitats visés : Eboulis calcaires thermophiles, pelouses mésoxérophiles calcicoles, pelouses montagnardes xérophiles à Sesslerie, dalles rocheuses à Sedums, Chênaie-Charmaie calciphile

Description de l'action :

Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi des indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive permettra d'analyser les effets des opérations de gestion mises en place sur le site. Les indicateurs ainsi que les critères d'évaluation sont à consulter dans la partie B.I.1.d. du document de synthèse.

Recommandations techniques :

✓ Les indicateurs à suivre sont les suivants :

Pour les habitats de pelouses et d'éboulis :

- Présence des espèces patrimoniales ou caractéristiques de l'habitat
- Importance du recouvrement par les graminées sociales
- Pourcentage de recouvrement des arbustes (fruticée)
- Pourcentage de recouvrement par la pinède
- Degré d'érosion de l'habitat dû à une activité humaine
- Degré de fertilisation de l'habitat

Pour les habitats forestiers :

- Diversité en essences forestières de la strate arborée
- Degré de maturité du peuplement
- Diversités spécifiques des strates arbustive et herbacée dans les boisements de plateau

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité / Période d'intervention / Durée de l'opération :

Fin de la période de validité du DOCOB

Coût de l'opération :

- Inventaires de terrain : 2 jours x 200 €/jour = 400 €
- Analyse des données et rédaction : 3 jours x 200 €/jour = 600 €

Soit un total de 1 000 € pour la période de validité du DOCOB

ACTION SE 5 SUIVRE L'EVOLUTION DE LA SURFACE DES HABITATS DE LA DIRECTIVE

Priorité : ★★★

Objectifs de l'action : Evaluer l'impact de la gestion

Habitats visés : Eboulis calcaires thermophiles, pelouses mésoxérophiles calcicoles, pelouses montagnardes xérophiles à Sesslerie, dalles rocheuses à Sedums, Chênaie-Charmaie calciphile

Description de l'action :

Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi de l'évolution des surfaces des habitats de la Directive permettra d'analyser les effets des opérations de gestion mises en place sur le site. Par conséquent, en plus de l'état de conservation des habitats, l'ensemble des habitats de la Directive sera cartographié et leurs surfaces estimées. Ces surfaces seront comparées avec l'état initial réalisé en 2003 (cf. Annexe 4 : carte de localisation des habitats naturels).

Recommandations techniques :

-

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité / Période d'intervention / Durée de l'opération :

Fin de la période de validité du DOCOB

Coût de l'opération :

Coût intégré au suivi de l'état de conservation des habitats (opération SE 4)

ACTIONSE 6

SUIVRE LA (LES) POPULATION(S) DE DAMIER DE LA SUCCISE

Priorité : ★★

Objectifs de l'action : Evaluer l'impact de la gestion

Espèce visée : Damier de la Succise

Description de l'action :

Si les inventaires entomologiques confirment que le Damier de la Succise est bien inféodé aux pelouses du site Natura 2000 (cf. opération SE 1 - Inventaire de l'entomofaune), la taille de la population sera évaluée en prenant comme indicateur la densité de chenilles sur les secteurs favorables (zones à Scabieuses et Knauties).

Recommandations techniques :

- ✓ Les zones utilisées par les chenilles seront localisés sur une carte afin de limiter l'impact de la gestion.

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité :

4 passages à une semaine d'intervalle
pour chaque campagne (3 pendant la période de validité du DOCOB)

Période d'intervention :

Juillet-août (lorsque les nids de chenilles sont les plus apparents)

Durée de l'opération :

½ journée pour chaque passage

Coût de l'opération :

- Prospections : 4 passages/an x ½ journée x 200 €/jour = 400 € par campagne
- Analyses données et rédaction : 2 jours x 200 €/jour = 400 € par campagne

Soit un total de 2 400 € pour la période de validité du DOCOB.

ACTION FA 1

REALISER DES ANIMATIONS DE SENSIBILISATION POUR LES ACTEURS LOCAUX ET LA POPULATION LOCALE

Priorité : ★★★

Objectifs de l'action : Informer la population et les acteurs locaux sur la conservation du site

Habitats et espèces visés : Ensemble des habitats et des espèces de la Directive « Habitats »

Description de l'action :

Cette opération consiste à réunir la population et les acteurs locaux au moins une fois tous les 2 ans pour leur présenter les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000 ainsi que leur faire découvrir les intérêts écologiques du site.

L'intérêt d'une telle opération réside dans le dialogue en direct avec la population locale, ce qui permet de répondre plus rapidement à leurs interrogations.

Recommandations techniques :

- ✓ Ces animations pourront rentrer dans le cadre des « Balades vertes » organisées par Nature Haute-Marne. Cette association suit la « Combe au Pelé » depuis des années et y mène régulièrement des sorties naturalistes sur le terrain.

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne / Nature Haute-Marne

Périodicité

Une fois tous les 2 ans

Période d'intervention :

Pas de période précise

Durée de l'opération :

1 journée (préparation et réalisation de l'animation)

Coût de l'opération :

3 x 1 jour x 200 €/jour = 600 € pour la période de validité du DOCOB

ACTION FA 2 EDITER DES ARTICLES DANS LA PRESSE LOCALE ET LE BULLETIN MUNICIPAL

Priorité : ★★★

Objectifs de l'action : Informer la population et les acteurs locaux sur la conservation du site

Habitats et espèces visés : Ensemble des habitats et des espèces de la Directive « Habitats »

Description de l'action :

Une information sur le déroulement de la mise en place des opérations de gestion et les résultats obtenus sur le site sera diffusée par le biais de la presse locale et du bulletin municipal. Cette action vise à sensibiliser le maximum de personnes au niveau local.

Recommandations techniques :

- ✓ L'information sera principalement orientée vers les habitants de l'agglomération de Chaumont.

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne / Ville de Chaumont

Périodicité :

Une fois tous les 2 ans

Période d'intervention :

-

Durée de l'opération :

½ journée

Coût de l'opération :

3 x ½ journée x 200 €/jour = 300 € pour la période de validité du DOCOB

ACTION FA 3 POSER DES PANNEAUX D'INFORMATION

Priorité : ★ ★

Objectifs de l'action : Informer la population et les acteurs locaux sur la conservation du site

Habitats et espèces visés : Ensemble des habitats et des espèces de la Directive « Habitats »

Description de l'action :

Des panneaux pourront être mis en place sur les différents chemins de promenade pour informer les personnes fréquentant le site sur l'existence du site Natura 2000 et les consignes à respecter pour la préservation des milieux et des espèces.

Recommandations techniques :

- ✓ 4 panneaux seront nécessaires pour que l'information soit lue sur l'ensemble des accès au site.
- ✓ Les panneaux se présenteront sous un format 80 x 60 cm (en quadrichromie) avec des structures porteuses en bois.

Maître d'œuvre potentiel :

Structure spécialisée
+ Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne / Nature Haute-Marne

Périodicité :

1^{ère} année d'application du DOCOB

Période d'intervention :

-

Durée de l'opération :

-

Coût de l'opération :

Sur devis

ACTION PO 1

VERIFIER L'ETAT DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Priorité de l'opération : ★ ★

Objectifs de l'action : Informer la population et les acteurs locaux sur la conservation du site

Habitats et espèces visés : Ensemble des habitats et des espèces de la Directive « Habitats »

Description de l'action :

De par la situation péri-urbaine du site, des actes de malveillances ou de négligences sont toujours envisageables (panneaux endommagés ou détruits...). Il faut donc prévoir des visites ponctuelles de contrôle.

Recommandations techniques :

- ✓ La vérification concerne les 4 panneaux posés au niveau des chemins d'accès au site.

Maître d'œuvre potentiel :

Ville de Chaumont

Périodicité / Période d'intervention:

En même temps que l'opération GH 3 (nettoyage du site)

Coût de l'opération :

Coût intégré au nettoyage du site (opération GH 3)

ACTION IO 1 ENTREtenir LES PANNEAUX D'INFORMATION

Priorité : ★★★

Objectifs de l'action : Informer la population et les acteurs locaux sur la conservation du site

Habitats et espèces visés : En semble des habitats et des espèces de la Directive « Habitats »

Description de l'action :

Cette opération comprend l'entretien des panneaux présents sur les différents chemins de promenade. Ce sont pour l'essentiel les supports en bois des panneaux qui devront être régulièrement entretenus.

Recommandations techniques :

- ✓ L'entretien concerne essentiellement les supports en bois : application de vernis.

Maître d'œuvre potentiel :

Ville de Chaumont

Périodicité

1 fois pendant la période de validité du DOCOB

Période d'intervention :

-

Durée de l'opération :

1 journée

Coût de l'opération :

-

ACTION AD 1
DEMARCHER POUR UNE MAITRISE FONCIERE OU D'USAGE DES
PARCELLES PRIVEES PAR LE CONSERVATOIRE
OU LA VILLE DE CHAUMONT

Priorité : ★★★

Objectifs de l'action : Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles / Restaurer et entretenir les éboulis

Habitats visés : Eboulis calcaires thermophiles, dalles rocheuses à Sedums, pelouses mésoxérophiles calcicoles, pelouses montagnardes xérophiles à Sesslerie

Zone concernée : Parcelles privées

Description de l'action :

Cette action consiste à inciter le propriétaire privé d'une partie de la « Combe au Pelé » à confier officiellement la gestion de ses parcelles à un organisme comme le Conservatoire, voire à les vendre au Conservatoire ou à la Ville de Chaumont. L'objectif est d'assurer la pérennité de actions entreprises. Cette incitation se fera sous la forme de rencontres avec ce propriétaire, en l'occurrence Monsieur MERGER.

Recommandations techniques :

- ✓ L'acquisition, voire la signature d'un bail emphytéotique sera proposé à Monsieur MERGER.

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou Ville de Chaumont

Périodicité / Période d'intervention :

-

Durée de l'opération :

-

Coût de l'opération :

Il s'agit d'une démarche propre au Conservatoire ou à la Ville de Chaumont

ACTION AD 2
METTRE EN COHERENCE LES OBJECTIFS
DE L'AMENAGEMENT FORESTIER ET DU DOCOB

Priorité : ★★★

Objectifs de l'action : Restaurer l'habitat de chênaie-charmaie

Habitats visés : Chênaie-Charmaie calciphile

Zone concernée : Parcelle 078 ZB 418a incluse dans la forêt communale de Chaumont

Description de l'action :

L'orientation du DOCOB visant à la reconversion des pinèdes en feuillus devra être intégrée lors de la révision de l'aménagement de la Forêt communale de Chaumont en ce qui concerne la parcelle 078 ZB 418a (révision prévue en 2004). L'Office National des Forêts devra être consulté à cet effet.

Recommandations techniques :

-

Maître d'œuvre potentiel :

Animateur du site Natura 2000
(*Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne*)

Périodicité / Période d'intervention :

-

Durée de l'opération :

-

Coût de l'opération :

-

ACTION AD 3 EVALUER TOUS LES DEUX ANS LA GESTION CONDUITE

Priorité : ★★★

Objectifs de l'action : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.

Habitats et espèces visés : Ensemble des habitats et des espèces de la Directive « Habitats »

Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser un compte-rendu des actions engagées au cours de l'année ce qui permettra d'évaluer l'efficacité de la gestion conduite. Cette évaluation sera communiquée aux services de l'Etat et aux acteurs concernés par le site lors d'une réunion du comité de pilotage local.

Recommandations techniques :

Dans le compte-rendu, sera mis en avant :

- ✓ Les résultats du suivi écologiques (tendances évolutives du site, pertinence des méthodes appliquées),
- ✓ L'état d'avancement des opérations (réalisation et efficacité des opérations),
- ✓ Les coûts de gestion et de suivi du site.

Maître d'œuvre potentiel :

Animateur du site Natura 2000
(Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne)

Périodicité

1 fois tous les 2 ans (sauf la dernière année avec AD 4)

Période d'intervention :

En fin d'année (novembre ou décembre)

Durée de l'opération :

3 jours

Coût de l'opération :

2 x 3 jours x 200 €/jour = 1 200 € pour la durée de validité du DOCOB

ACTION AD 4 EVALUER LES OBJECTIFS DU DOCOB

Priorité : ★★★

Objectifs de l'action : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.

Habitats et espèces visés : Ensemble des habitats et des espèces de la Directive « Habitats »

Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser un compte-rendu des actions engagées au bout des six années du DOCOB qui permettra d'évaluer l'efficacité de la gestion conduite. Cette évaluation sera communiquée aux services de l'Etat et aux acteurs concernés par le site lors d'une réunion du comité de pilotage local.

Recommandations techniques :

Le compte-rendu fera apparaître :

- ✓ L'actualisation des connaissances sur le site.
- ✓ L'évaluation de chaque objectif et opération de gestion et vérifier ainsi leur pertinence.
- ✓ Les propositions pour la gestion à conduire à l'avenir.

Maître d'œuvre potentiel :

Animateur du site Natura 2000
(Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne)

Périodicité

1 fois par période de validité du DOCOB

Période d'intervention :

En fin d'année (novembre ou décembre) au bout des six années

Durée de l'opération :

4 jours

Coût de l'opération :

4 jours x 200 €/jour = 800 € pour la période de validité du DOCOB

C – GESTION ECOLOGIQUE

Annexe 14

Plan de travail

Evaluation financière des opérations et répartition annuelle

Code	Résumé de l'opération	Priorité	An 1 (en €.)	An 2 (en €.)	An 3 (en €.)	An 4 (en €.)	An 5 (en €.)	An 6 (en €.)	Total (en €.)	Périodicité	Moyens	Maîtres d'œuvres potentiels
Gestion des habitats et des espèces												
GH1	Entretien régulièrement par fauche	★★★	Contrats Natura 2000						-	1 fois par an	-	Ville de Chaumont
GH2	Débroussailler manuellement les zones envahies par la fruticée et la pinède	★★★	Contrats Natura 2000						-	1 fois tous les 3 ans	-	Ville de Chaumont et/ou Nature Haute-Marne
GH3	Nettoyer régulièrement le site	★★	-	-	-	-	-	-	-	Plusieurs fois par an	-	Ville de Chaumont
GH4	Favoriser l'installation des essences feuillues dans les pinèdes	★★★	Contrats Natura 2000						-	-	-	Ville de Chaumont et/ou ONF
Suivi écologique												
SE1	Inventorier l'entomofaune	★★	600						600	1ère année	3 jours	CPNCA
SE2	Inventorier l'herpétofaune	★	avec SE1						-	1ère année	-	CPNCA
SE3	Inventorier les chiroptères	★★			400				400	3ème année	2 jours	CPNCA
SE4	Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive	★★★						1000	1000	Dernière année	5 jours + photo aérienne	CPNCA
SE5	Suivre l'évolution de la surface des habitats de la Directive	★★★						avec SE4	-	Dernière année	-	CPNCA
SE6	Suivre la (les) population(s) de Damier de la Succise	★★		800		800		800	2400	2ème, 4ème et 6ème année	4 jours par campagne	C PNCA
Fréquentation, accueil et pédagogie												
FA1	Réaliser des animations de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale	★★★		200		200		200	600	2ème, 4ème et 6ème année	1 jour par session	CPNCA / Nature Haute-Marne
FA2	Editer des articles dans la presse locale et le bulletin municipal	★★★		100		100		100	300	2ème, 4ème et 6ème année	1/2 jour tous les 2 ans	CPNCA / Ville de Chaumont
FA3	Poser des panneaux d'information	★★	sur devis						sur devis	1ère année	-	Structure spécialisée + CPNCA / NHM
Entretien des infrastructures												
IO1	Entretien les panneaux d'information	★★★				-			-	4ème année	-	Ville de Chaumont
Police et surveillance												
PO1	Vérifier l'état des infrastructures existantes	★★	avec GH3						-	Avec GH3	-	Ville de Chaumont
Administratif												
AD1	Démarcher pour une maîtrise foncière ou d'usage des parcelles privées	★★★	-	-	-	-	-	-	-	-	-	CPNCA ou Ville de Chaumont
AD2	Mettre en cohérence les objectifs de l'aménagement forestier et du DOCOB	★★★	-						-	1ère année	-	Animateur du site Natura 2000
AD3	Evaluer tous les deux ans la gestion conduite	★★★		600		600		avec AD4	1200	2ème, 4ème et 6ème année	6 jours	Animateur du site Natura 2000
AD4	Evaluer les objectifs du DOCOB	★★★						800	800	Dernière année	4 jours	Animateur du site Natura 2000
Total			600,0	1700,0	400,0	1700,0	0,0	2900,0	7300,0			

Priorité : opération essentielle (★★★), importante (★★), utile pour aller plus loin (★)

Opérateurs potentiels : Ville de Chaumont, Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne (CPNCA), Nature Haute-Marne (NHM), Office National des Forêts (ONF).

Calendrier prévisionnel des opérations de gestion

	ANNEE 1												ANNEE 2												ANNEE 3												ANNEE 4												ANNEE 5												ANNEE 6																							
Gestion écologique																																																																																				
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
GH1 : Entretenir régulièrement par fauche	1 passage												1 passage												1 passage												1 passage												1 passage												1 passage																							
GH2 : Débroussailler manuellement les zones envahies par la fruticée et la pinède	2 passages au cours de la période du DOCOB - entre le 15 août et le 1er février (suivant signature des contrats Natura 2000)																																																																																			
GH3 : Nettoyer régulièrement le site	Intervention régulière au cours de la période du DOCOB																																																																																			
GH4 : Favoriser l'installation des essences feuillues dans les pinèdes	Intervention au cours de la période du DOCOB (suivant signature des contrats Natura 2000)																																																																																			
Suivi écologique																																																																																				
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D												
SE1 : Inventorier l'entomofaune	■ ■ ■ 1 1 1																																																																																			
SE2 : Inventorier l'herpétofaune	■ ■ avec SE 1																																																																																			
SE3 : Inventorier les chiroptères																																																																																				
SE4 : Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive																																																																																				
SE5 : Suivre l'évolution de la surface des habitats de la Directive																																																																																				
SE6 : Suivre la (les) population(s) de Damier de la Succise																																																																																				
Fréquentation, accueil et pédagogie																																																																																				
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D												
FA1 : Réaliser des animations de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale												1 jour au cours de cette période												1 jour au cours de cette période												1 jour au cours de cette période																																																
FA2 : Editer des articles dans la presse locale et le bulletin municipal																																																																																				
FA3 : Poser des panneaux d'information	■																																																																																			
Entretien des infrastructures																																																																																				
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																								
IO1 : Entretien des panneaux d'information																																																																																				
Police et surveillance																																																																																				
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																								
PO1 : Vérifier l'état des infrastructures existantes	avec opération GH3																																																																																			
Administratif																																																																																				
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																								
AD1 : Démarcher pour une maîtrise foncière ou d'usage des parcelles privées	■																																																																																			
AD2 : Mettre en cohérence les objectifs de l'aménagement forestier et du DOCOB	■																																																																																			
AD3 : Evaluer tous les deux la gestion conduite																																																																																				
AD4 : Evaluer les objectifs du DOCOB																																																																																				

Période d'intervention
 Intervention possible dans cette période
 1 : Durée de l'opération (en nombre de jour)

D – ADMINISTRATIF

Annexe 15

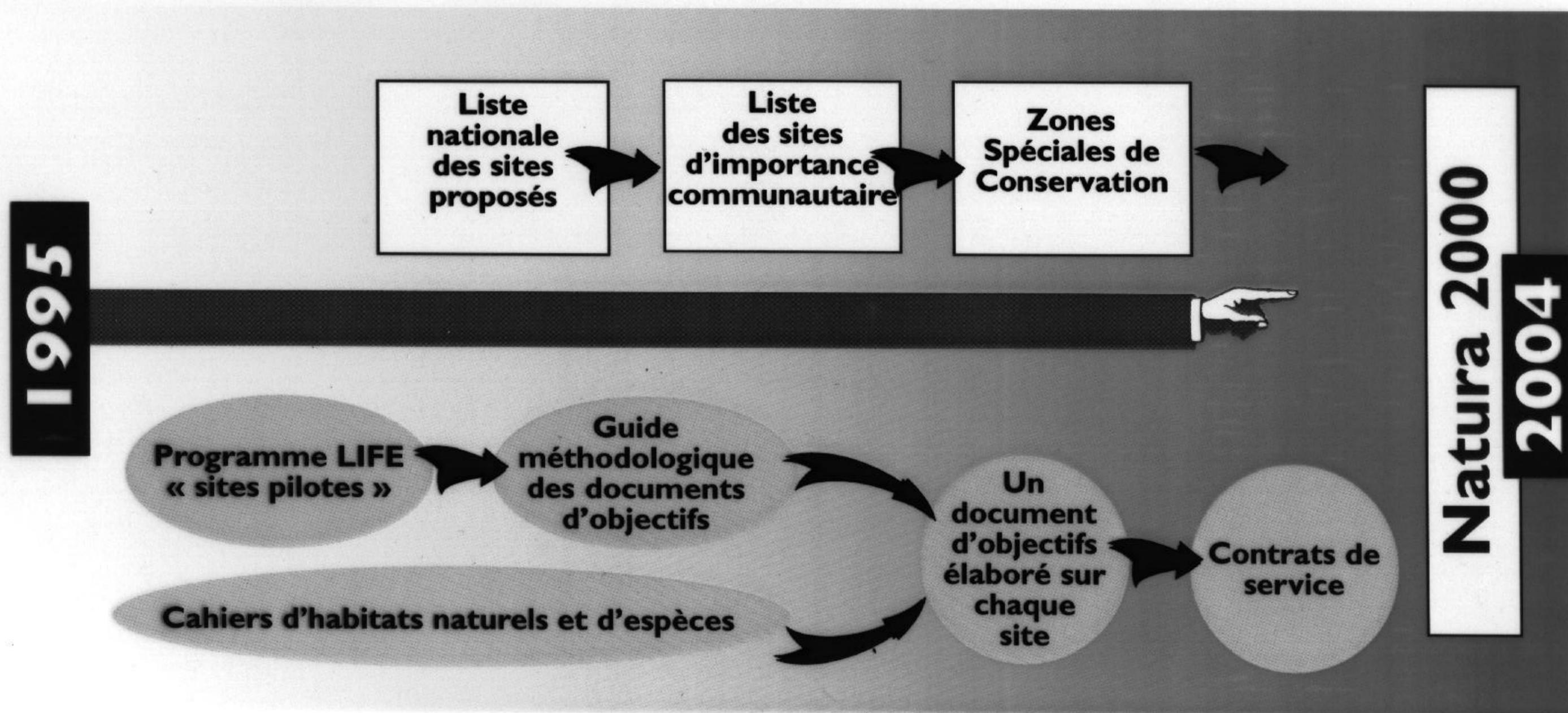
Organigramme du déroulement du DOCOB

3

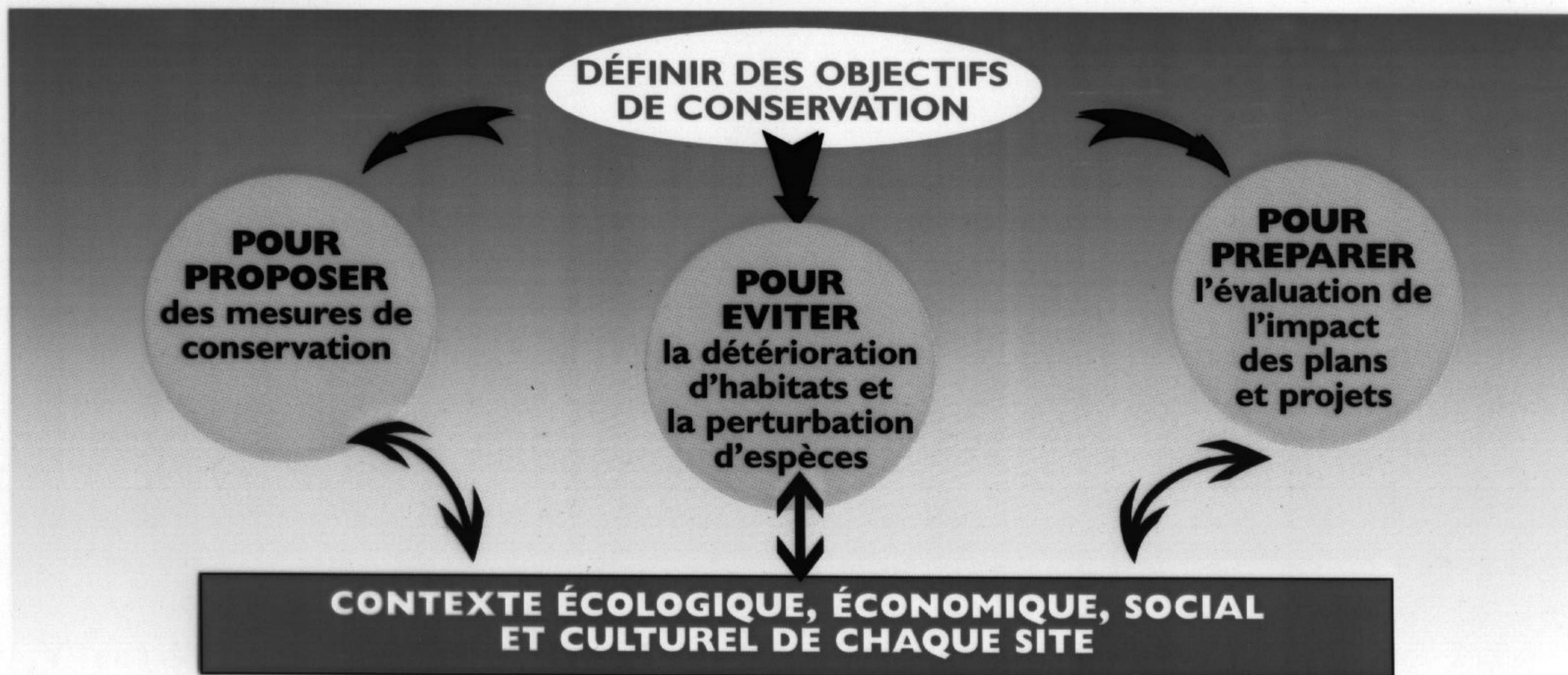


Le document d'objectifs :
un outil pour la gestion concertée
du réseau Natura 2000

La démarche française pour constituer le réseau Natura 2000 Une réflexion sur la gestion complémentaire à la désignation des sites



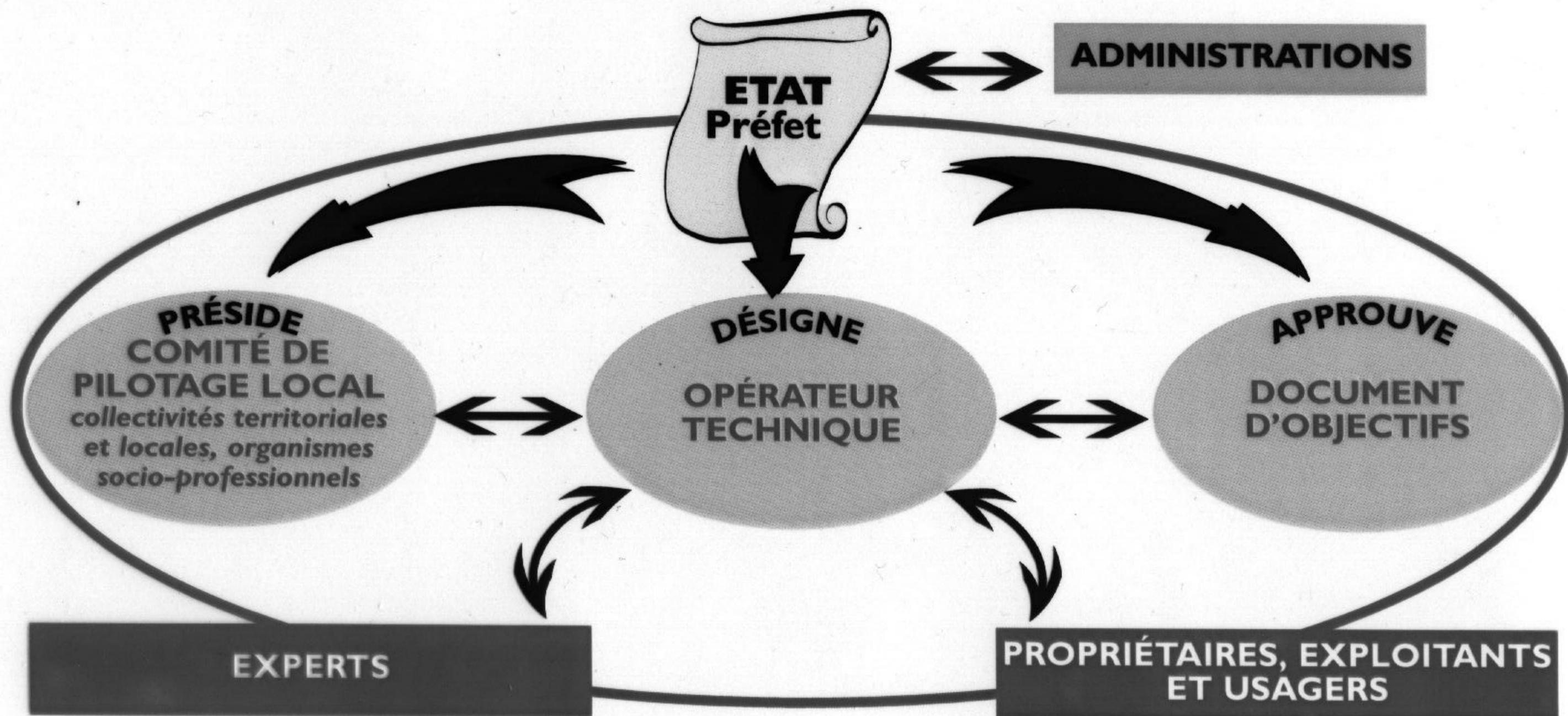
La démarche française pour constituer le réseau Natura 2000 Un document d'objectifs pour chaque site



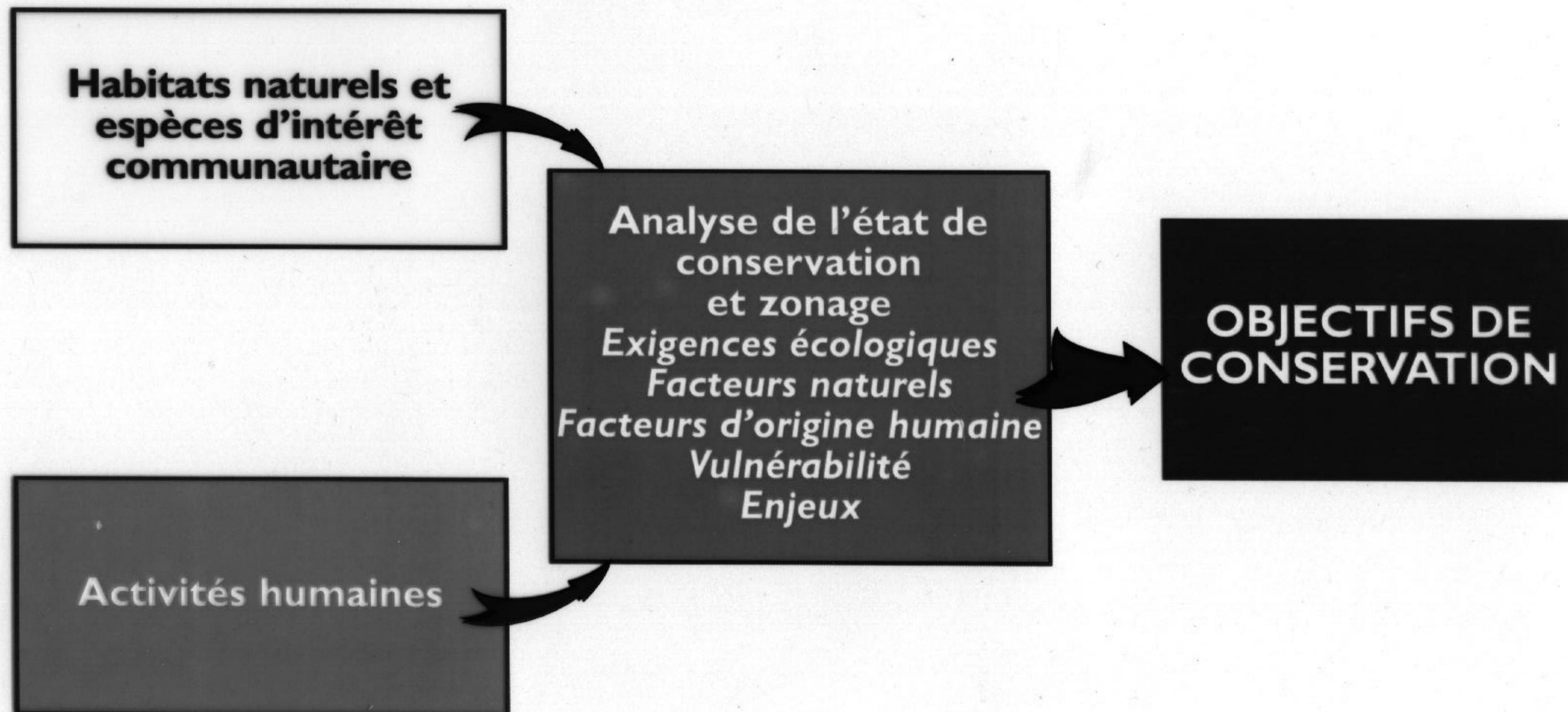


Le document d'objectifs :
un outil pour la gestion concertée
du réseau Natura 2000

L'élaboration de documents d'objectifs Les acteurs



L'élaboration de documents d'objectifs Description et analyse du site



D – ADMINISTRATIF

Annexe 16

Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local

**Comité de pilotage du site Natura 2000 n° FR2100263
Pelouses de la côte de Chaumont à Brottes
N° Régional : 18**

N°1825

Le Préfet de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la Directive Européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 414.1 à 414-7 ;

VU le Code Rural et notamment ses articles R 214-15 à R 214-37 ;

VU l'avis du comité départemental des propriétaires et gestionnaires de l'espace rural du 16 novembre 2001 ;

VU l'avis du Directeur Régional de l'Environnement ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est institué un comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site NATURA 2000 n° FR 2100263, Pelouses de la côte de Chaumont à Brottes.

Le document d'objectifs établi de manière concertée avec les membres du comité de pilotage local sera ensuite approuvé par arrêté préfectoral.

Article 2 : Ce comité de pilotage est constitué comme suit :

Services et établissements publics de l'État :

- M. le Préfet ou son représentant, Président ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant ;
- M. le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant ;
- M. le Chef du Service Départemental de l'Office National des Forêts ;
- M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant ;

Élus :

- M. le Conseiller Général du canton de Chaumont Sud ;
- M. le Maire de Chaumont ou son représentant ;
- M. le Président de la Communauté de Commune du Pays Chaumontais ou son représentant ;

Organismes socio-professionnels et Associations :

- -M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- M. le Président du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- M. le Président de la Délégation Régionale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant ;
- M. le Président de Nature Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de l'Association de la Propriété Foncière ou son représentant ;
- M. le Président du Syndicat Départemental des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant ;

Article 3 : Le comité de pilotage pourra solliciter les services de tout autres experts reconnus pour leur compétence dans certains domaines scientifiques ou techniques.

Il veillera également à associer sous formes de groupe de travail toutes les autres personnes ayant un lien technique direct avec le site.

Article 4 – M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre du comité de pilotage

Chaumont, le 19 juin 2000

Pour ampliation
Pour le Secrétaire Général
et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Gilles GAUDICHE

Catherine CLERC

D – ADMINISTRATIF

Annexe 17

Comptes-rendus des réunions du Comité de Pilotage Local

Comité de pilotage local Natura 2000 du 5 mai 2003
Site n°18 – « Pelouse de la Côte de Chaumont à Brottes »
Compte-rendu de réunion

Liste des membres participants en annexe

1°) Présentation générale de Natura 2000 par la DIREN (transparents joints) :

Il est notamment précisé que le comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du préfet, les partenaires concernées par la gestion du site (collectivités locales, propriétaires, exploitants, usagers...) ou leurs représentants. Ce comité doit se réunir au moins trois fois :

- comité de pilotage d'installation (désignation de l'opérateur)
- comité de pilotage intermédiaire (validation des phases d'inventaires et des objectifs de conservation)
- comité de pilotage final (validation du DOCOB)

La réalisation du DOCOB est scindée en deux parties : la rédaction et l'animation.

L'opérateur est proposé au Comité de pilotage local après avis du Comité départemental Natura 2000. Le rédacteur est choisi suite à un appel d'offre.

2°) Les opérateurs

Suite à appel d'offre, le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est retenu comme rédacteur du DOCOB pour ce site Natura 2000.

Le Conservatoire est également proposé comme animateur. Il revient au Comité de pilotage d'approuver cette proposition.

Le Conservatoire présente la démarche adoptée pour la réalisation du DOCOB.

Des inventaires écologiques seront réalisés afin de recenser les habitats naturels et les espèces animales et végétales présents sur le site. Une description des activités humaines et des usages locaux compléteront le diagnostic écologique.

Ensuite seront définis, en concertation avec les acteurs locaux, les objectifs de conservation du site qui devront concilier exigences écologiques et activités socio-économiques. Après validation de cette première phase par le Comité de pilotage, il s'agira de proposer les mesures de gestion à mettre en place pour atteindre les objectifs définis.

En terme d'échéancier, il est prévu de réaliser les inventaires au cours de l'été 2003, avec un Comité de pilotage intermédiaire au début de l'automne et un Comité de pilotage final en fin d'année 2003.

Concernant l'animation, le nombre de propriétaires étant réduit, des rencontres individuelles auront lieu avec ces derniers, puis avec les différents usagers, ou groupements d'usagers, du sites. L'opportunité de la diffusion d'une lettre d'information est à définir après ces premières rencontres.

3°) Le site n°18

Le Conservatoire présente succinctement le site n°18 intitulé « Pelouse de la Côte de Chaumont à Brottes » (transparents joints).

Commune concernée : CHAUMONT

Superficie : 12 hectares

Habitats d'intérêt communautaire :

- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*sites d'orchidées remarquables)
- Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
- Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard

4°) Discussions

Monsieur MASSEL (Ville de CHAUMONT) informe qu'un dossier concernant des travaux de mise en valeur de ce site à déjà été monté en 1998 par la Ville de CHAUMONT, en collaboration avec la DIREN, Nature Haute-Marne et la Société de Sciences Naturelles et d'Archéologie de Haute-Marne.

Concernant l'usage du site, M. MASSEL indique qu'il s'agit essentiellement d'un usage éducatif. Il note également que c'est la Communauté de communes de CHAUMONT qui s'occupera désormais du site.

Monsieur KLEIN (Nature Haute-Marne) signale qu'il y avait un projet de Réserve Naturelle Volontaire, mais que le dossier est en attente en raison du changement des RNV en Réserves Naturelles Régionales.

Monsieur PESEUX (DIREN) apporte des précisions concernant les Réserves Naturelles. La loi relative à la démocratie de proximité (n° 2002-276 du 27 février 2002) prévoit la transformation des Réserves Naturelles Volontaires en Réserves Naturelles Régionales. Concernant la création de nouvelles Réserves Naturelles Régionales, il faut attendre le décret d'application.

Monsieur MASSEL précise que la pelouse est fauchée annuellement.

Monsieur KLEIN remarque qu'une des données essentielles est le contexte péri-urbain. Il lui semble donc indispensable de développer l'aspect pédagogique. C'est également l'avis de Monsieur ROYER (CSRPN Champagne-Ardenne).

Monsieur MASSEL répond que cela fait partie des projets de la ville, mais il faut trouver l'équilibre entre la fréquentation et les intérêts écologiques.

Concernant les éventuels problèmes avec les riverains, Monsieur MASSEL note que quelques personnes déposent des déchets verts en périphérie du site.

Monsieur LARDIN (Communauté de communes du Pays Chaumontais) ajoute que ces dépôts sont toutefois très limités et que le site reste propre.

Monsieur MASSEL interroge le Conservatoire sur la possibilité de mettre en place un pâturage pour entretenir la pelouse.

Monsieur LECONTE (Conservatoire) indique que c'est une des possibilités mais qu'il convient d'y réfléchir en fonction du contexte propre au site.

Messieurs KLEIN et ROYER mettent toutefois en garde sur le fait que le site est localisé à proximité de Chaumont et que cela risque de poser problème (vol d'animaux notamment).

En l'absence d'autres observations, Monsieur LAPLACETTE propose de passer au vote pour confier la mission d'animation au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

*Le Directeur Départemental de
l'Agriculture et de la Forêt,*

Y. LAPLACETTE



LUNDI 05 MAI 2003 A 14 h 15

ORGANISME REPRESENTE	NOM PRENOM	EMARGEMENT
Préfecture de la Haute-Marne	excuse lettre du 1.4.03	
Direction Régionale de l'Environnement	Jérôme HEURLOT + Jean-Yves RESEUX	Vebl.
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Marne	YL + JPT	
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	C. MORICEAU	
Centre Régional de la Propriété Forestière		
Conseiller Général du canton de CHAUMONT SUD		
Monsieur le Maire de Chaumont S. Euvr.	J. STEUBOUT F. DIASSEL	
Communauté de communes du Pays Chaumontais	Eric LARDIN	
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne	JM. ROYER	
Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne	Romain LECANTE Eire BELNOT	
Délégation Régionale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux	excuse lettre du 29.04.03	
Nature Haute-Marne	Philippe KCEIN	
Syndicat Départemental des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	de Salignac. excuse	
Fédération Départementale des Chasseurs		
Office National des Forêts	ALBINGRUE Michel	
Association de la Propriété Foncière	DORE Jacqueline	

Comité de pilotage local Natura 2000 du 30 octobre 2003
Site n°18 – « Pelouses de la Côte de Chaumont à Brottes »
Compte-rendu de réunion

Liste des membres participants en annexe

Monsieur THIEBAUD (DDAF) ouvre la séance et donne la parole à Messieurs BELNOT et LECONTE qui présentent l'état des lieux réalisé par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne (*cf. Synthèse du DOCOB intermédiaire envoyée aux membres du comité de pilotage*) :

- Informations générales : localisation, régime foncier
- Contexte écologique : habitats naturels, intérêts floristique et faunistique
- Contexte socio-économique : activités (promenade) et gestion par la Ville de Chaumont
- Objectifs de conservation et stratégies possibles

❖ **Discussion**

Monsieur MASSEL (Ville de Chaumont) rappelle que la Ville de Chaumont intervient sur le site depuis 1995.

Monsieur ROYER (CSRPN) fait remarquer que des essais de protection du site sont menés en 1971 par Nature Haute-Marne, mais malgré l'accord des propriétaires (Ville et M. MERGER), rien n'a abouti. Des actions ont également été menées avec les écoles (pose de panneaux, sorties découverte...).

Monsieur THIEBAUD fait part des remarques apportées par écrit par Monsieur RAMEAU, président de Nature Haute-Marne :

- une coupe géologique serait utile pour situer les principaux habitats
- référencement des habitats de la Directive avec les codes Corine Biotopes et EUR 15
- questions relatives aux habitats :
 - quel est le type d'habitat ou la référence à une association végétale de la « hêtraie à Laïche glauque »? ;
 - la pelouse ourlet correspond-elle au faciès d'embroussaillage (d'après les documents officiels) ?
 - l'évolution naturelle de la chênaie-charmaie est la hêtraie-chênaie à Aspérule (la pineraie en est une forme de substitution)
- il y a nécessité de préciser l'état de conservation des habitats (indispensable pour les orientations de gestion et pour définir les bases des indemnités)

Le Conservatoire apporte des précisions quant aux différents points soulevés par M. RAMEAU :

- l'intérêt d'une coupe géologique semble limité puisqu'il n'y a qu'une seule couche géologique (calcaires du Bathonien inférieur) ; cependant, comme le fait remarquer Monsieur PESEUX (DIREN), un transect montrant l'étagement et la succession des types de végétation serait utile

❖ **Nettoyage régulier du site**

Le Conservatoire explique qu'il s'agit essentiellement de ramasser les débris afin d'éviter que cela s'amplifie, ce que fait d'ailleurs la Ville de Chaumont. Il s'agit donc de poursuivre cet entretien.

❖ **Maîtrise foncière par un organisme gestionnaire d'espaces naturels**

Monsieur LECONTE précise qu'il a rencontré M. MERGER, propriétaire sur la Combe au Pelé, afin de l'informer de la démarche Natura 2000. M. MERGER comptait construire sur le plateau mais a été exproprié lors de la construction du lotissement et la partie qu'il lui reste est inconstructible (en litige avec l'ancienne municipalité de Chaumont). M. LECONTE lui ayant expliqué que la zone restera vraisemblablement inconstructible, M. MERGER a évoqué la possibilité de vendre ses parcelles à un organisme comme le Conservatoire. Notons que la volonté de M. MERGER est de préserver ce secteur. A suivre.

Monsieur MASSEL remarque qu'il n'y a aucun problème entre la municipalité actuelle et Monsieur MERGER, ses parcelles sont d'ailleurs entretenues par la Ville.

❖ **Sensibilisation de la population locale**

Pour Monsieur MASSEL, l'information doit être intégrée avec d'autres thèmes en passant par exemple par le biais du bulletin municipal (ce qui s'est déjà fait).

Monsieur ROYER pense qu'il est intéressant de mettre en place des panneaux d'information mais constate qu'il y a un risque de dégradation en raison du contexte urbain.

Monsieur MASSEL observe que des tables et des bancs ont été posés mais que ces équipements n'ont pas perduré, d'où la nécessité de préparer cette action en amont.

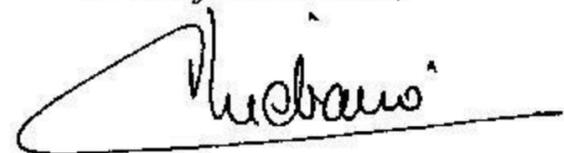
Concernant les risques vis à vis de l'intérêt écologique du site, Monsieur ROYER estime que les risques sont minimes compte tenu de l'accessibilité difficile et de la discrétion des éléments patrimoniaux (flore « non spectaculaire »).

L'ensemble de ces orientations et de l'état des lieux étant validé par le comité de pilotage, l'échéance pour le document final est fixée par le Conservatoire pour la fin d'année 2003.

En l'absence d'autres observations, la séance est levée.

*Pour le Directeur Départemental
de l'Agriculture et de la Forêt*

Le Chef de Service,



J.P. THIEBAUD

- les codes Corine Biotopes et EUR 15 sont signalés dans le document intégral (seule une synthèse a été envoyée aux membres du comité de pilotage, ces codes n'y étant pas reportés)
- la hêtraie à Laïche glauque (= hêtraie à Aspérule) se rapporte à l'association du *Galio odorati-Fagetum*, code Corine Biotopes 41.13
- la pelouse ourlet est considérée comme un habitat à part entière dans le code Corine Biotopes (code 34.323) et se rapporte à l'association du *Coronillo-Brachypodietum* (ROYER, 2002)
- concernant l'état de conservation des habitats, celui-ci est précisé dans le document intégral, la surface de faciès intact, faciès dégradé et faciès très dégradé pour chaque habitat

Monsieur PESEUX remarque qu'il serait intéressant de faire apparaître clairement pour chaque habitat un état de conservation, ce que fera le Conservatoire à l'avenir.

Concernant la pinède, Monsieur ROYER fait part de son désaccord avec M. RAMEAU. Pour le premier, la pinède est une forme de substitution de la pelouse alors que pour le second c'est une forme de substitution de la hêtraie. Mais il s'agit ici d'un débat de spécialistes.

Après ces précisions, Monsieur THIEBAUD reprend les différentes orientations proposées par le Conservatoire.

❖ Restauration et entretien des pelouses :

Monsieur MASSEL informe que la Ville de Chaumont avait envisagé la mise en place d'un pâturage en partenariat avec le Lycée agricole de Chaumont, mais que cette solution paraît difficile compte-tenu de la situation péri-urbaine, ce que confirme plusieurs autres membres du comité.

❖ Restauration et entretien des éboulis :

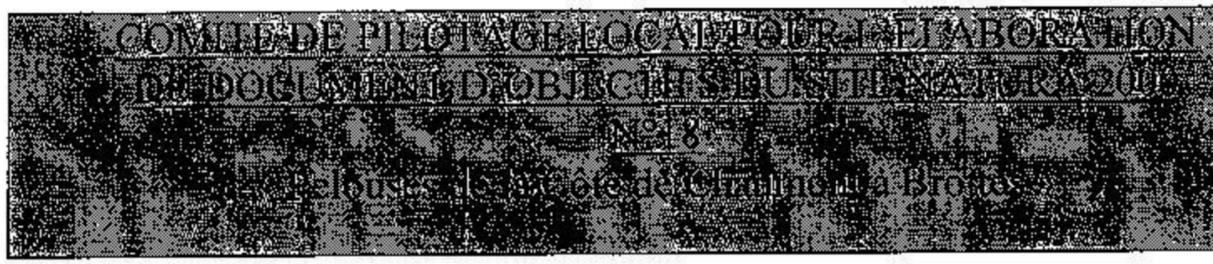
Le Conservatoire explique que l'éboulis n'étant plus dynamique en raison des chemins en contrebas qui empêche la Suize de poursuivre son travail d'érosion, il est nécessaire de couper de manière mécanique (debroussailleuse et outils manuels) les arbustes poussant dans la pente, afin de maintenir la végétation typique des éboulis.

Monsieur ROYER constate qu'à terme (50 ans voire moins) il n'y aura plus d'éboulis et que l'on tendra vers un habitat de pelouse xérophile. Une solution serait de permettre à la Suize de poursuivre son érosion. Une question se pose : les chemins sont-ils utiles ?

Monsieur MASSEL répond que la destruction des chemins peut s'envisager mais il faut évaluer les conséquences (randonnée, habitations...).

Pour Monsieur PESEUX, ce n'est guère envisageable en raison de la présence d'habitations sur le plateau, donc en bordure des éboulis.

Monsieur ROYER précise qu'il s'agissait plus d'une réflexion « philosophique » et qu'inexorablement l'éboulis va se fixer.



JEUDI 30 OCTOBRE 2003 A 14 h 30

ORGANISME REPRESENTE	NOM PRENOM	EMARGEMENT
Préfecture de la Haute-Marne		
Direction Régionale de l'Environnement	Jean-Yves PESEUX	
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Marne		
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Gilles OHLING	
Centre Régional de la Propriété Forestière	PERRIN Bernard	
Monsieur le Conseiller Général du canton de CHAUMONT SUD	FLAMEAION Paul	
Monsieur le Maire de Chaumont <i>représenté par tel du 28.10.03</i>	François MASSEL	
Communauté de communes du Pays Chaumontais		
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne	ROYER Jean Marie	
Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne	LECONTE Roman BELNOT Eric	
Délégation Régionale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux	excusé courrier du 10/10/03	
Nature Haute- Marne	excusé courrier du 14.10.03	
Syndicat Départemental des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	BARTHELEMY Johnny	
Fédération Départementale des Chasseurs		
Office National des Forêts	ALBINER Michel	
Association de la Propriété Foncière Agricole	excusé M ^{me} Goubault par fax du 20.10.03	